



RAPPORT ANNUEL 2022

Sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Les rapports



SOMMAIRE

LE TERRITOIRE DESSERVI	4
ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT	6
PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	10
PRÉVENTION DES DÉCHETS.....	16
LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF.....	20
LA COLLECTE DES BIODÉCHETS	24
LA PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS.....	25
BORNES DE COLLECTE	28
LA COLLECTE DES DÉCHETS.....	32
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE.....	37
TRI ET VALORISATION.....	38
DÉCHÈTERIES	43
VERSAILLES GRAND PARC AU CONTACT DES HABITANTS	55
AU CONTACT DES HABITANTS.....	55
ORGANISATION INTERNE	58
RESSOURCES FINANCIÈRES	59
ORIENTATIONS.....	63
ANNEXES.....	65

Les stars du tri
c'est VOUS!





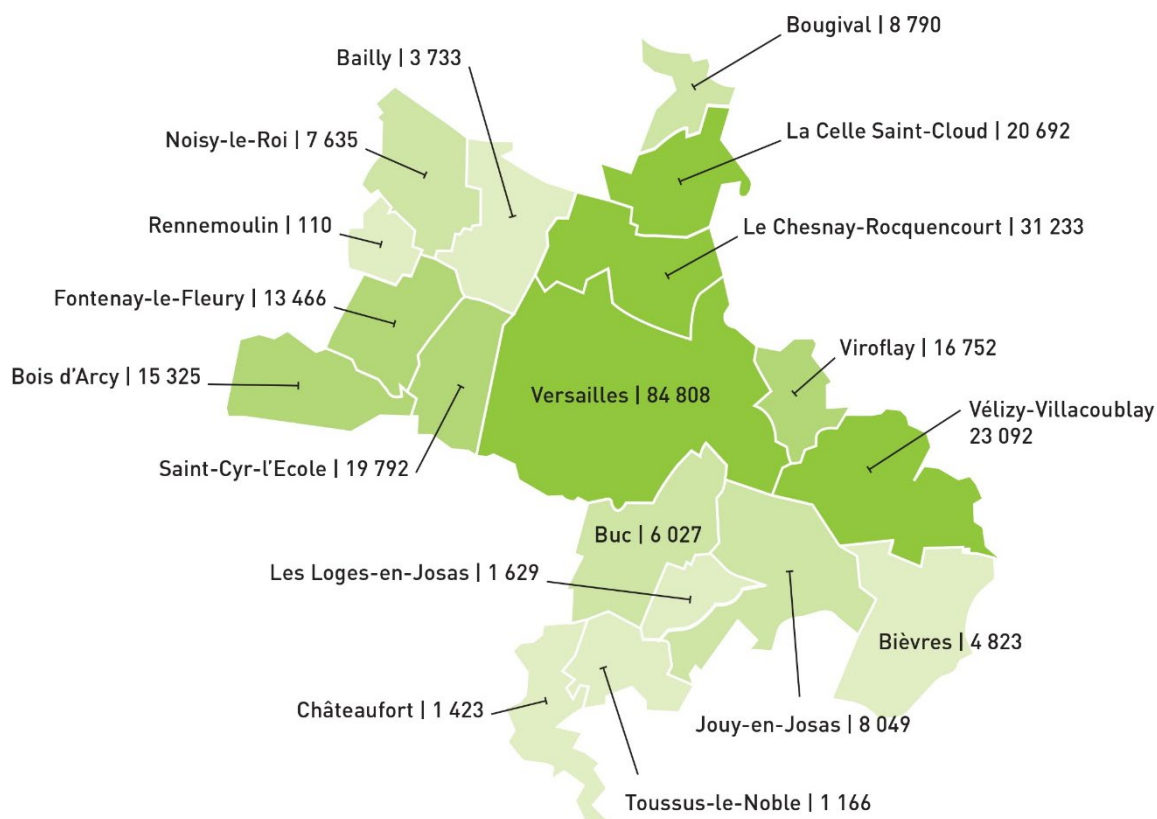
LE TERRITOIRE DESSERVI

L'intercommunalité a été créée en 2002 mais ce n'est qu'en 2010 que Versailles Grand Parc est devenue Communauté d'agglomération. Depuis sa création, l'Agglomération est compétente en matière de gestion des déchets (précollecte, collecte, traitement, sensibilisation...). Le territoire de Versailles Grand Parc est composé depuis le 1er janvier 2019, de 18 communes suite à la fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt.

Versailles Grand Parc collecte et traite les déchets ménagers et assimilés* de 267 033 habitants (population municipale INSEE 2018). Avec un taux d'habitat collectif de 78%, l'agglomération, malgré son hétérogénéité (de 109 habitants pour la plus petite commune à 85 205 pour la plus grande), est majoritairement urbaine.

(*le terme « assimilés » signifie que l'intercommunalité gère également les déchets produits par les entreprises et les administrations, tant que leur nature et leur quantité restent équivalentes à celles d'un ménage).

LE TERRITOIRE : 18 COMMUNES, 268 545 HABITANTS, 12400 HECTARES



RÉPARTITION DE LA POPULATION

32% - Versailles

52% - Ville de plus de 10 000 habitants (hors Versailles)

16% - Ville de 10 000 habitants ou moins

Sources : Population municipale INSEE 2019

La gestion des déchets représente l'offre de services majeure proposée par l'Agglomération dans le cadre de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement. Ainsi, l'Agglomération assure notamment :

La mise en place d'équipements de précollecte des déchets : ils permettent de recueillir le verre, les ordures ménagères, les déchets végétaux et les déchets emballages et papiers via la mise en place de collecte ou de bacs.

La collecte des déchets : elle est assurée par deux prestataires : Nicollin pour les 12 communes (dont la commune historique Le Chesnay) situées au centre et à l'est du territoire et Coved pour les 7 communes restantes (dont la commune historique Rocquencourt).

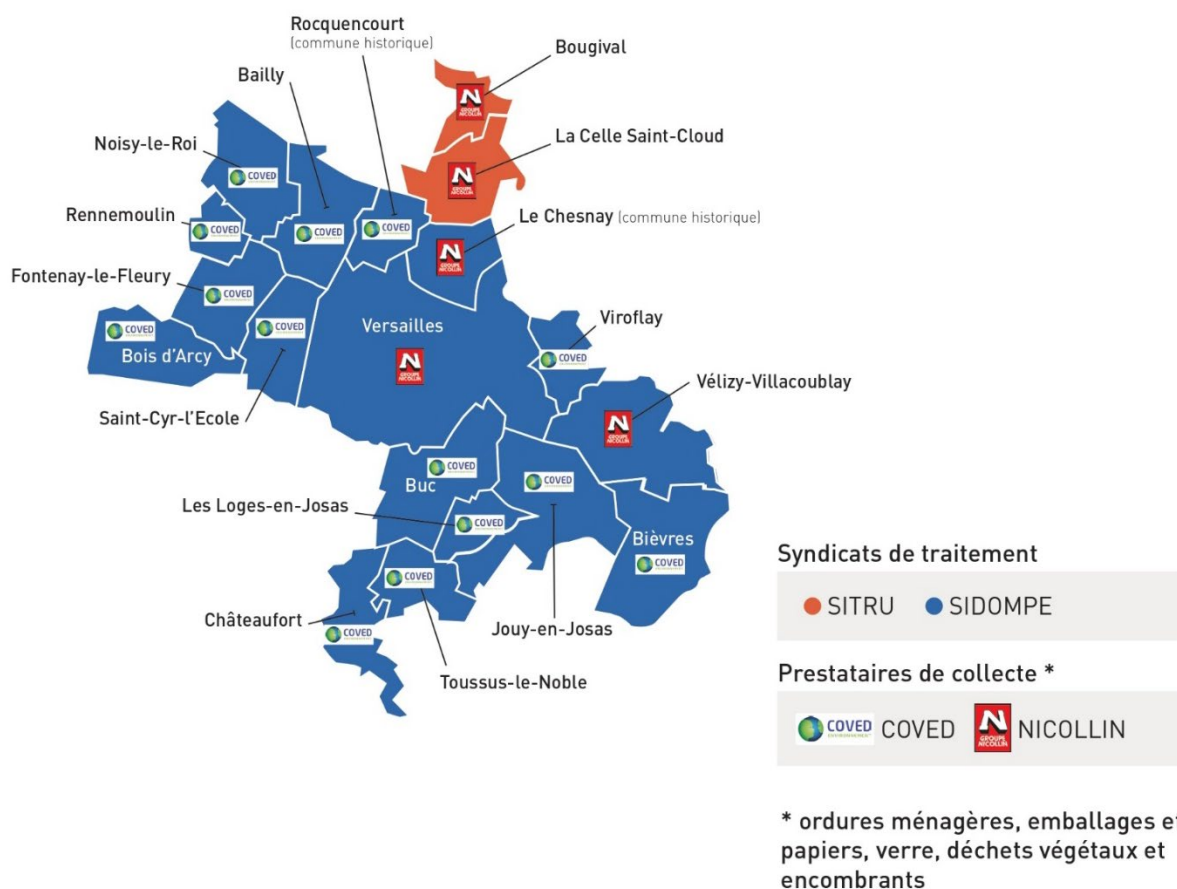
Le traitement des déchets : le traitement des déchets collectés sur Versailles Grand Parc est assuré désormais par deux syndicats depuis la sortie de l'intercommunalité du SYCTOM de Paris effectif au 1^{er} janvier 202 : le SITRU pour les communes de la Celle Saint-Cloud et Bougival, le SIDOMPE pour les autres communes de l'Agglomération.

La gestion des déchèteries : plusieurs déchèteries sont disponibles sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

L'organisation d'**actions de prévention et de sensibilisation** au tri et à la réduction des déchets.

Des opérations de promotion du compostage des déchets fermentescibles (déchets végétaux et alimentaires) en habitat individuel et collectif.

ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE EN 2022



ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

En 2022, les prestations de collecte et de traitement des déchets étaient assurées par des prestataires privés via des marchés publics (hors prestations assurées par les deux syndicats de traitement). Nous comptons 41 marchés en cours d'exécution.

On peut regrouper ces prestations en quatre groupes (Cf. Annexe 1) :

La pré-collecte : mode de présentation des déchets à la collecte (bacs, sacs, bornes de collecte déchets, composteurs) et actions de sensibilisation ;

La collecte et le traitement : enlèvement et transport des déchets jusqu'à leur exutoire ainsi que la valorisation (recyclage, réutilisation) ou l'élimination des déchets produits (incinération avec production d'énergie électrique et thermique, compostage, centre de stockage) ;

Les déchèteries qui correspondent à la gestion de ces équipements de récupération de déchets ainsi qu'au transport et traitement de ces derniers ;

Autres : acquisition de logiciel, prestations intellectuelles (études) et travaux.

L'année 2022 a été marquée par la notification des marchés publics suivants, ainsi que par le passage de 12 avenants (Cf. Annexe 2) :

- Marché de collecte et traitement des déchets dangereux diffus issus des déchèteries, des permanences de collecte et des services techniques municipaux situés sur le territoire de la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.
- Marché de collecte des contenants permettant le stockage des livres et des documents confidentiels sur la déchèterie de Bois-d'Arcy.
- Marché pour l'étude préalable à l'instauration du tri à la source et à la valorisation des biodéchets des ménages et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Les équipes de Versailles Grand Parc ont également travaillé sur le lancement de nouveaux marchés :

- Marché de traitement par compostage électromécanique et fourniture installation, mise en service et exploitation de composteurs électromécaniques qui n'a toutefois pas été notifié.
- Marché de sensibilisation des publics à la réduction des déchets et à la préservation de l'environnement.
- Marché de prestations de capture et d'accueil en fourrière animale des animaux errants sur le territoire des communes membres de Versailles Grand Parc.



PRÉ-COLLECTE

Sacs plastiques ordures ménagères

(Versailles et la copropriété de Parly 2 sur le Chesnay commune historique)

- Fournisseur : PTL

Sacs papier kraft végétaux

(le Chesnay commune historique)

- Fournisseur/Distributeur : TAPIERO

Bacs

- Fourniture, livraison, retrait, échange, prêt : ESE France

Bornes de collecte déchets

- Fournisseur aérien : SULO (emballages et papiers) & Contenur (verre)
- Fournisseur enterré : Astech
- Génie civil : SEIP
- Maintenance : ESE France
- Lavage : ESE France

Compostage

- Fournisseur matériel : Quadria (composteurs, lombricomposteurs et bioseaux)
- Formation/Sensibilisation : OrgaNeo

COLLECTE

Collecte en PAP et bornes de collecte déchets

- **Nicollin** Bougival, La Celle Saint Cloud, Le Chesnay (ville historique), Vélizy-Villacoublay et Versailles
- **Coved** Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Renne-moulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay

Déchèterie de Bois d'Arcy

- Coved

Déchèterie du Chesnay-Rocquencourt

- Nicollin

Déchèterie de Buc

- Nicollin

Mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay

- Gardiennage assuré en régie depuis juillet 2019

Ecopoint de Bièvres

- Nicollin

Permanences de collecte

- DEEE¹ : Nicollin / Coved
- DDS² : Triadis

COLLECTE & TRAITEMENT DES DÉCHETS SPÉCIFIQUES



MOBILIER

Ecomaison



TEXTILE

Refashion



PILES

Corepile



LAMPES / NÉONS

Ecosystem



PNEUMATIQUES

Aliapur
Henry recyclage



CARTONS

Sepur
Nicollin



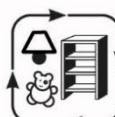
MÉTAUX

Sepur
Nicollin



BOUCHONS

Handi Cap
Prévention



RÉEMPLOI

Emmaüs



DEEE¹

Ecologic



DDS²

Triadis
EcoDDS



CARTOUCHES

Printerre



RADIOGRAPHIES

Recycl'm



CAPSULES CAFÉ

Suez



HUILE DE VIDANGE

SEVIA



DOCUMENT CONFIDENTIEL

Nouvelle
Attitude

¹ Déchets d'équipements électriques et électroniques ² Déchets diffus spécifiques

TRAITEMENT

Afin de simplifier ses schémas de collecte, d'harmoniser les pratiques sur son territoire et d'optimiser les coûts, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a souhaité procéder à un retrait de ses communes membres (commune historique Le Chesnay, Vélizy-Villacoublay et Versailles) du périmètre du SYCTOM de Paris. Ce retrait est effectif depuis le 1er janvier 2022. Le coût de sortie du SYCTOM de Paris s'élève à 6 900 000 €. L'Agglomération adhère désormais au SIDOMPE pour le compte de ces 3 communes.

L'Agglomération dépend, par conséquent, de 2 syndicats pour le traitement de ses déchets : le SITRU (Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbain de Boucle de la Seine) pour les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud et le SIDOMPE (Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie) pour le reste de ses communes membres. Pour certains flux de déchets, l'Agglomération a lancé ses propres marchés de traitement, les syndicats ne proposant pas d'exutoire.

DECHETS TRAITES	SITRU	SIDOMPE
ORDURES MENAGERES	Usine de valorisation énergétique (UVE) Cristal de Carrières-sur-Seine (78)	Usine de valorisation énergétique (UVE) de Thiverval-Grignon (78) avec un regroupement au préalable au centre de transfert de Buc (78) pour les communes de Bièvres, Buc (secteur Sud), Châteaufort, le Chesnay-Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay, Versailles et la collecte des rues étroites.
EMBALLAGES ET PAPIERS	Centre de transfert de Gennevilliers (92) puis centre de tri Le Blanc Mesnil (93)	Centre de tri de Thiverval-Grignon (78) avec un regroupement au préalable au centre de transfert de Buc (78) pour les communes de Bièvres, Buc (secteur Sud), Châteaufort, le Chesnay-Rocquencourt, Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay, Versailles et la collecte des rues étroites
ENCOMBRANTS	Centre de tri de Gennevilliers (92)	<u>Marché spécifique Versailles Grand Parc :</u> Centre de transfert de Thiverval-Grignon (78) exploité par Sepur
DECHETS VEGETAUX	Plateforme de compostage de Bailly (78) exploité par BioYvelines Service	<u>Marché spécifique Versailles Grand Parc :</u> Plateforme de compostage de Bailly (78) exploité par BioYvelines Service Pour les communes de Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, commune historique Le Chesnay, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay Plateforme de compostage BVS de Thiverval-Grignon (78) exploité par Sepur pour les communes de Bailly, Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, commune historique Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole
VERRE	Centre de transfert de Carrières-sur-Seine (78) puis recyclage du verre à la verrerie à Rozet-Saint-Albin (02)	Centre de transfert CR2T Sepur à Thiverval-Grignon (78), puis recyclage du verre à la verrerie à Andrezieux-Bouthéon (42)

RÉPRÉSENTATION DE VERSAILLES GRAND PARC PAR SYNDICAT DE TRAITEMENT

	SITRU	SIDOMPE
Nombre total de communes adhérentes au syndicat	14 communes	118 communes
Nombre de communes VGP adhérentes	2 communes	16 communes
Nombre total d'habitants par syndicat	331 464 hab.	602 700 hab.
Nombre total d'habitants de l'Agglomération par syndicat	29 482 hab.	239 063 hab.
Répartition des habitants de l'Agglomération par syndicat	10,98%	89,02%
Par de la population de l'Agglomération dans le syndicat	8.89%	39,67%

En annexe 3, une carte du devenir des déchets du territoire de Versailles Grand Parc a été réalisée en fonction de l'affiliation des communes aux syndicats de traitement.

TEMPS FORT

Au 1^{er} janvier 2022, l'Agglomération est sortie du Syctom, elle a adhéré au Sidompe pour les trois communes (commune historique Le Chesnay, Vélizy-Villacoublay et Versailles) concernées par ce changement. L'Agglomération a repris en direct les collectes porte-à-porte expérimentales du flux biodéchets pour certains établissements publics et professionnels.

En parallèle, l'extension des consignes de tri a été mise en place par le Sidompe. Les travaux de modernisation du centre de tri de Thiverval-Grignon ont pris fin durant l'été 2022, néanmoins, les nouvelles résines étaient collectées, triées et traitées dès le 1^{er} janvier 2022, étant envoyées sur un centre de tri déjà modernisé le temps des travaux sur la chaîne du Sidompe.

L'Agglomération a poursuivi la mise en œuvre de la tarification éco-responsable en 2022. Pour les sept premières communes pilotes (Bougival, Chateaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi et Renne-moulin) les comptages à blanc se sont déroulés du 1^{er} janvier au 30 avril 2022. Une facturation à blanc a été envoyée à tous les propriétaires durant l'été. Les comptages au réel ont démarré au 1^{er} juin 2022. Sur la huitième commune pilote, le calendrier étant légèrement décalé, c'est le déploiement des dispositifs de comptage qui a été réalisé sur l'année (puces sur les bacs, contrôle d'accès sur les bornes de collecte et distribution des badges d'accès)

L'Agglomération a également lancé son premier défi zéro déchet à l'automne 2022. Ce défi est l'occasion d'accompagner les foyers du territoire à réduire leur production de déchets.

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La réglementation française prévoit un certain nombre de précautions à prendre pour assurer une bonne gestion des déchets, en protégeant l'environnement et la santé humaine. Le terme de « gestion des déchets » englobe, de manière générale, toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut notamment les activités de collecte, transport, négoce, courtage, et traitement – valorisation ou élimination des déchets. Chacune de ces activités est encadrée à des règles décrites dans le code de l'environnement, et chaque acteur est soumis à plusieurs obligations.

Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France a été élaboré en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV) du 17 août 2015.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015,

Cette loi fixe les grands objectifs d'un nouveau modèle énergétique français, dans le cadre mondial et européen (la loi « Contribue à la mise en place d'une Union européenne de l'énergie »). Elle vise aussi à encourager une « croissance verte » en réduisant la facture énergétique de la France et en favorisant des énergies dites « nouvelles », propres et sûres. Elle comporte aussi des dispositions favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets.

L'ordonnance de juillet 2020 porte sur l'augmentation de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse.

Depuis, le contexte réglementaire a évolué avec la publication des directives européennes du paquet dit « économie circulaire » transposées par l'État français via l'ordonnance 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets et la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la **lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi AGECE**.

OBJECTIFS DU PRPGD

- Atteindre une réduction des DMA de 10 % en 2025 par rapport à 2010 et au-delà en 2031.
- Valeur cible : 428 kg/hab/an en 2025

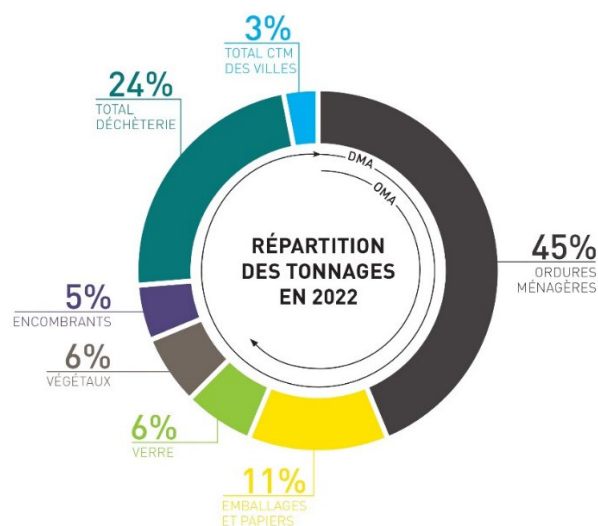
Loi TECV : réduire de 10 % les DMA en 2020 par rapport à 2010

Loi AGECE : réduire de 15 % les DMA produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010.

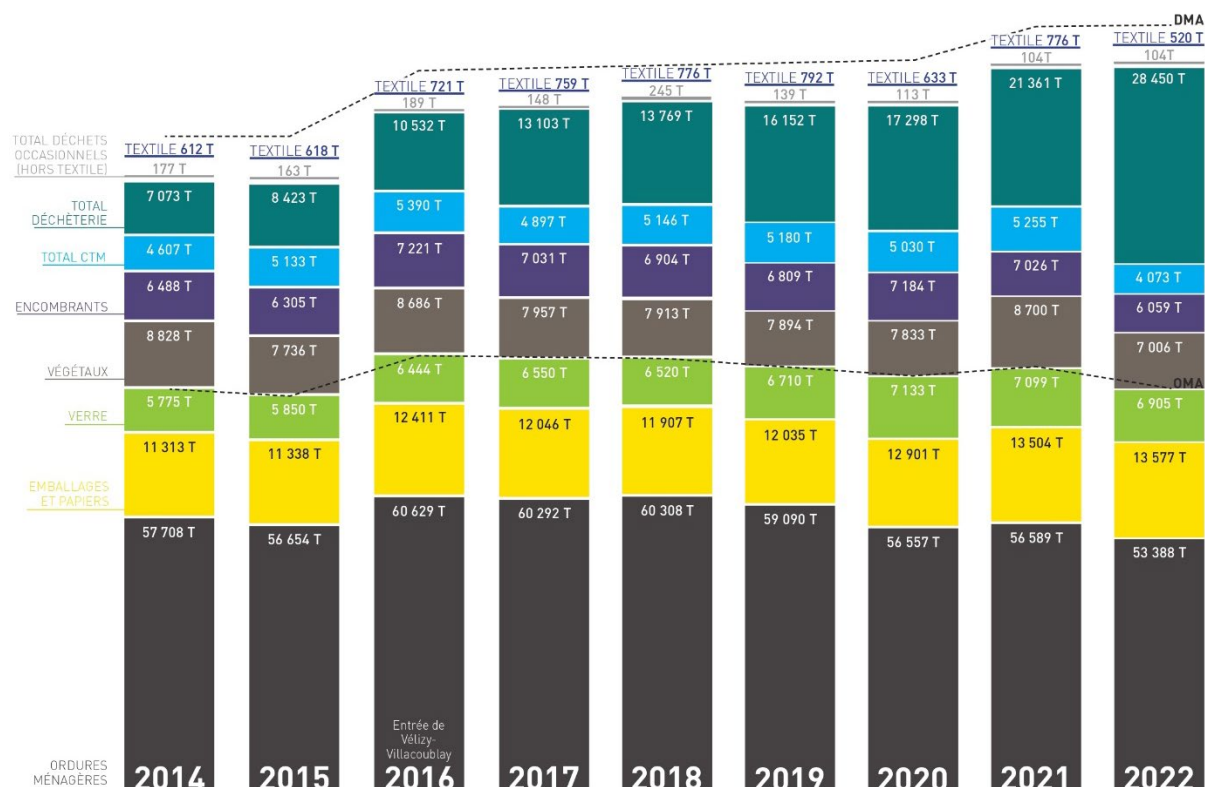
QUANTITÉ DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2022

En 2022, Versailles Grand Parc a collecté 115 915 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA*) comprenant 56 589 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA).

Les OMA regroupent les Ordures Ménagères, les Déchets emballages et papiers ainsi que le Verre. *DMA = OMA + déchets végétaux + objets encombrants + déchets des déchèteries + déchets des Centres Techniques Municipaux (CTM) + déchets occasionnels (hors textile).



ÉVOLUTION DES DÉCHETS COLLECTÉS (TONNES)



Les OMA présentent une diminution de 4,30% en comparaison à 2021 (51,2 kg/hab. en moins qu'en 2010).

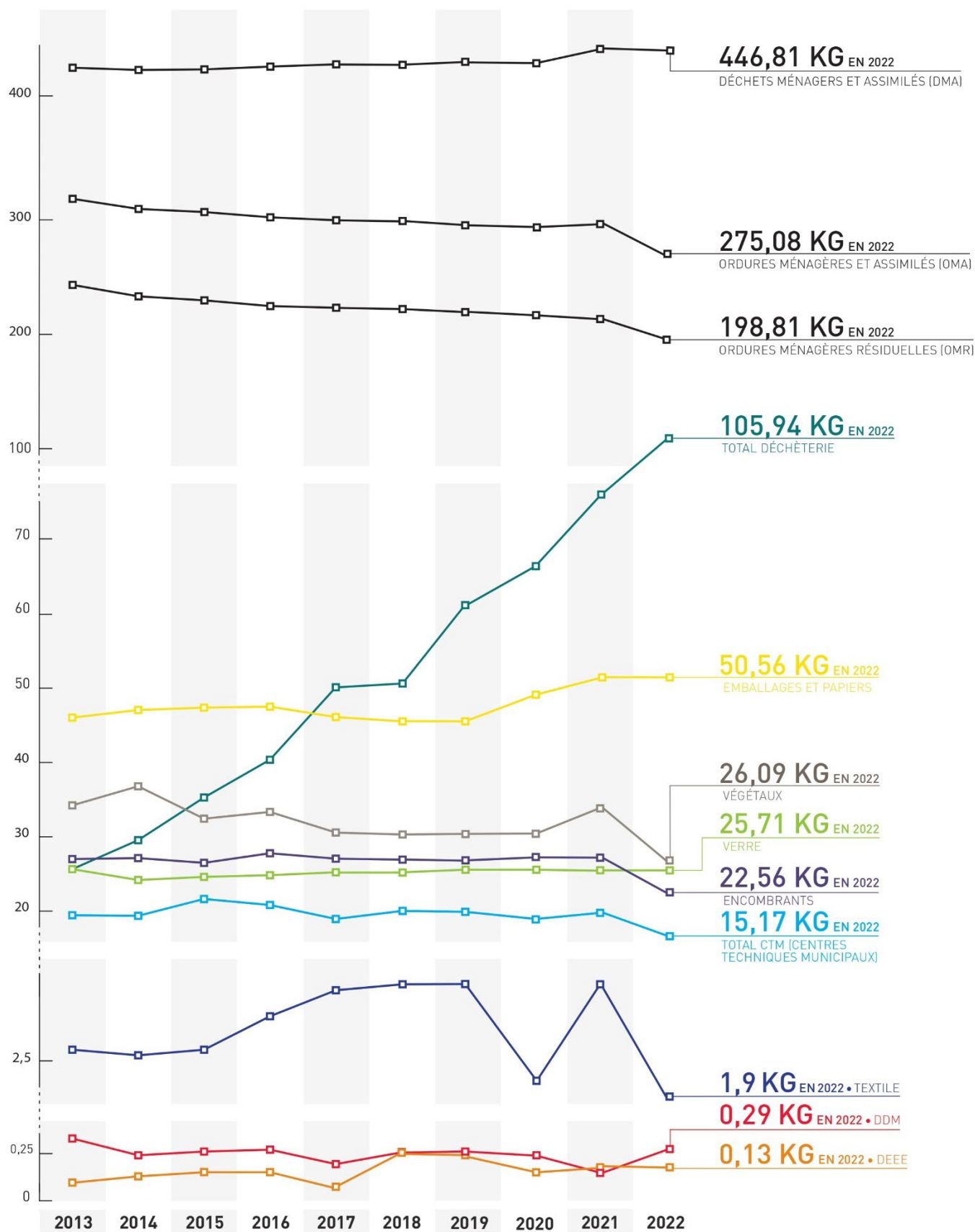
Les DMA par habitant, quant à eux, ont augmenté de près de 11 % depuis 2010 (soit 400 kg/hab. en 2010 contre 447 kg/hab en 2022). Cependant la production des DMA semble se stabiliser puisque qu'en 2021 le ratio était de 448 kg/hab, soit 1 kg en moins en 2022.

Malgré une diminution des OMA, la production des DMA reste élevée. Cela s'explique par l'augmentation des déchets apportés en déchèteries, liés notamment au fait que les professionnels présents sur le territoire sont acceptés sur les déchèteries intercommunales de Bois d'Arcy et de Buc. Les déchets de ces professionnels conduisent inévitablement à une hausse globale de la production des DMA. Si certaines collectivités refusent les apports des professionnels en déchèterie, Versailles Grand Parc a fait le choix de les accepter afin de limiter les dépôts sauvages sur le territoire. Pour cela, les professionnels s'acquittent d'une redevance.

A noter que les professionnels peuvent également bénéficier du service public sur les flux ordures ménagères ainsi que sur les flux emballages et papiers collectés en mélange avec les déchets des ménages.



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS (KG/HABITANT/AN)



La production des OMA des habitants de Versailles Grand Parc a diminué en 2022 (-13,99 kg/hab. par rapport à l'année précédente). Cette diminution est principalement observée sur les ordures ménagères (-13,11 kg/hab. par rapport à 2021). La production de verre continue de diminuer avec -0,87 kg/hab. par rapport à 2021. Quant aux emballages et papiers, elle semble se stabiliser avec -0,01 kg/hab. en 2022. La diminution des OMR est expliquée par la mise en place des extensions des consignes de tri sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération. La production des DMA semble se stabiliser puisque pour la première fois depuis 2014, une

diminution est visible avec -0,85 kg/hab./an par rapport à 2021. Cela s'explique par la forte diminution des OMR (-13,11 kg/hab./an en 2022 par rapport à 2021) ainsi que la diminution de production des déchets des autres flux tels que les végétaux -6,49 kg/hab./an et les encombrants - 3,75 kg/hab./an en 2022. Aussi, l'augmentation des apports en déchèteries est plus élevée que les dernières années avec + 25,95 kg/hab./an en 2022 contre +15,07 kg/hab./an en 2021.

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe 8.



FOCUS RÉGLEMENTAIRE

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Loi TECV) :

100% d'extension des consignes de tri en 2022.

Généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets avant 2025.

Ordonnance juillet 2020 :

Augmenter la quantité de DMA faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse.

Loi anti-gaspi pour une économie circulaire (loi AGECL) :

Déploiement au plus tard le 31 décembre 2022 du dispositif harmonisé de règles de tri sur les emballages ménagers. Généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1^{er} janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.). A cette date, les collectivités territoriales auront l'obligation de proposer des solutions dédiées aux ménages. Tendre vers l'objectif 100 % plastiques recyclés d'ici le 1^{er} janvier 2025.

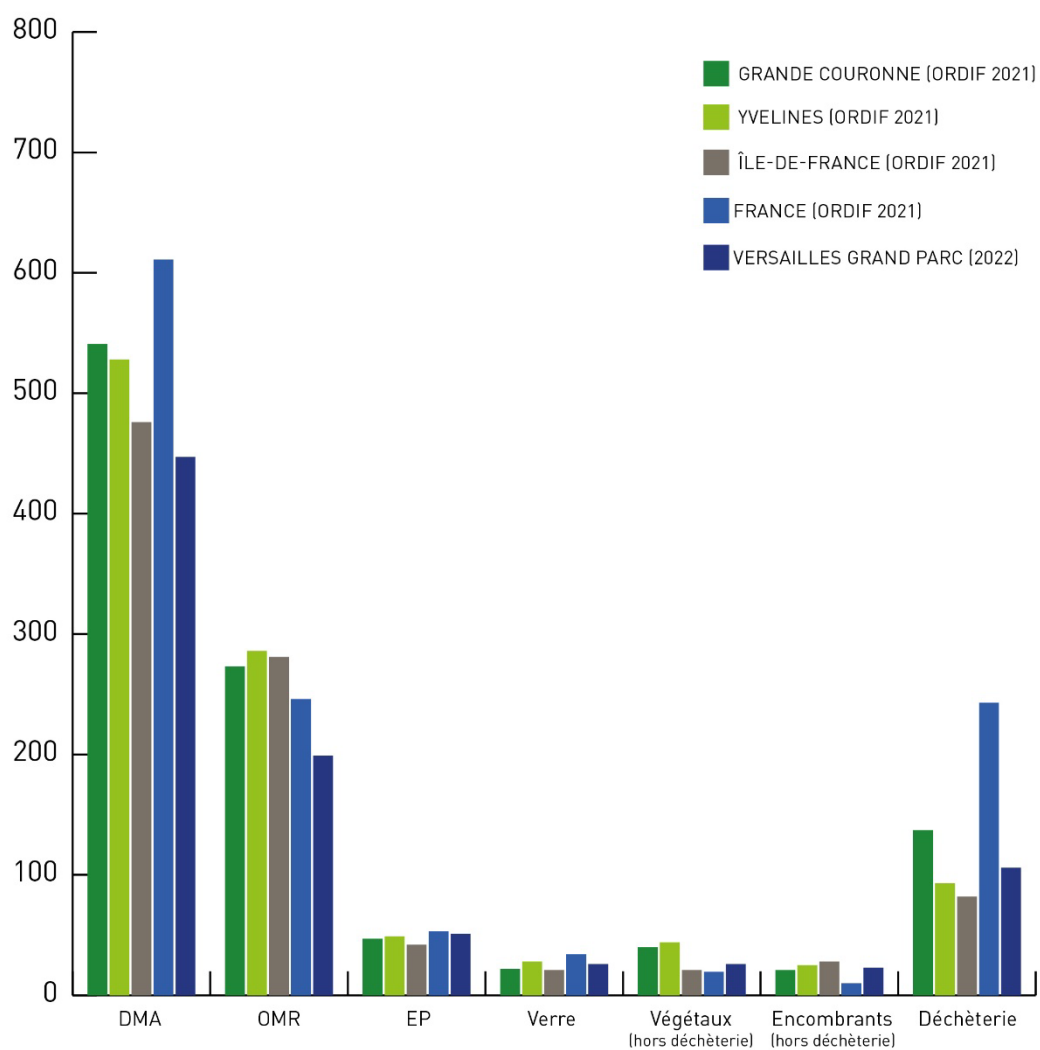
Objectifs du Plan Régional de Prévention et Gestions des Déchets (PRPGD) :

- Réviser et harmoniser les règlements de collecte pour intégrer les objectifs du PRPGD.
- Caractériser les OMR pour cibler la communication et les actions de prévention et tri des déchets.
- Renforcer les performances des collectes sélectives et de recyclage : 100 % d'extension des consignes de tri en 2022, harmonisation des schémas de collecte/couleurs et consignes de tri...
- Généraliser le tri à la source de déchets organiques (biodéchets) en 2025 (objectif ramené au 31/12/2023 à la suite de la publication de la loi AGECL).
- Améliorer l'articulation et l'organisation de la collecte et du traitement (schémas opérationnels de coordination, avec expérimentation sur 3 territoires)

COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES REGIONAUX, DÉPARTEMENTAUX EN KG/HAB/AN

Sources : *ORDIF- Année 2021 et Versailles Grand Parc 2022*

Pour plus d'information, reportez-vous à l'annexe 9



• **Collecte sélective** : La production de recyclables secs hors verre reste stable sur le territoire de l'Agglomération par rapport à 2021 avec 51 kg/hab/an. Toutefois la production d'emballages est plus élevée que la région Ile-de-France (42 kg/hab/an) et le département des Yvelines (49 kg/hab/an) et inférieur au ratio de la France (53 kg/hab/an). De par la complexité du territoire, la mise en place de l'extension des consignes de tri n'a pas été déployée aussi rapidement sur l'ensemble des collectivités de la région Ile-de-France qu'à l'échelle de la France, ce qui explique les différences de ratio constatées. L'augmentation observée sur l'Agglo, se traduit par la généralisation de l'extension des consignes de tri en 2022 sur l'ensemble du territoire. En effet, les déchets d'emballages et papiers ont

• **Déchets végétaux** : Avec 7 006 tonnes, la production de déchets végétaux collectée en porte à porte est très importante sur l'Agglo. Le ratio de 26 kg/hab./an de l'Agglomération est supérieur à celui de l'Ile-de-France (21 kg/hab/an). Cette forte production peut s'expliquer par le cadre de vie très verdoyant que l'agglomération offre à ses habitants .



PRÉVENTION DES DÉCHETS

LA TARIFICATION ÉCORESPONSABLE : MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

La tarification éco-responsable (TECO) s'inscrit pleinement dans la politique de Versailles Grand Parc en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise des coûts.

L'année 2022 a été marquée par le comptage à blanc qui a engendré une réduction des tonnages et une amélioration du tri sélectif sur les sept communes pilotes du territoire qui ont débuté le projet (Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin). Saint-Cyr-l'École, la 8ème commune à intégrer le dispositif, a quant à elle débuté sa mise en œuvre opérationnelle après avoir terminé sa campagne d'adaptation des bacs.

La TECO permet d'introduire une part variable dans le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM calculée uniquement en fonction des valeurs locatives des logements). Celle-ci est liée à la taille et au nombre de présentation des bacs destinés aux ordures ménagères (OM) ou à la taille de la borne de collecte et au nombre de dépôts effectués en bornes de collecte OM. Parallèlement le taux de TEOM est réduit.

Sur la commune de Saint-Cyr-L'École, le déploiement du matériel de comptage a été fait sur le premier semestre de l'année. Les usagers en habitat pavillonnaire ou bénéficiant d'une collecte en borne de collecte, ont reçu la visite d'un agent qui les a sensibilisés sur la réduction des déchets et a fait le point sur leur dotation, puis leur a remis un badge ou a demandé le changement de leurs bacs si nécessaires. En habitat collectif, les gestionnaires d'immeuble ou les membres des conseils syndicaux ont été sollicités pour procéder au recensement et à l'enregistrement des bacs.

Chaque usager a également reçu une fiche profil récapitulant les principes de la TECO et les bons gestes à adopter pour maîtriser sa facturation.

Un portail est à disposition des usagers dotés individuellement de bacs ou de badge. Il leur permet de suivre leur utilisation du service (nombre de levées de bacs ou ouvertures par badges), de demander un changement de bacs, une carte de déchèterie ou un badge d'accès aux bornes de collecte.

La communication autour du projet a été maintenue et renforcée : envoi de courriers, boîtages dans les immeubles, articles de presse ...

JE JETTE MES DÉCHETS DANS UN BAC INDIVIDUEL • TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE • <i>Je jette moins, je pense à demain!</i> ~2020-21~ COURRIER D'INFORMATION POUR EXPLIQUER LE PROJET 2021-22 VISITE D'UN AGENT MANDATÉ PAR VERSAILLES GRAND PARC • L'objectif que mes bacs sont adaptés à mes besoins et à la composition de mes déchets • Si oui, à quelle fréquence je dois les vider • Si non, à quelle fréquence je dois les vider • Si oui, à quelle fréquence je dois les vider • Si non, à quelle fréquence je dois les vider 2021-23 DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DE LA TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE Versailles Grand Parc comptabilise ma production de déchets en fonction du nombre de présentations de mon bac ordure ménagère (à la collecte ou à la déchèterie). → J'adapte de nouvelles habitudes et j'apprends à mieux gérer mes déchets. 2023-24 PREMIÈRE TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE Sur la base de ma production de déchets, je paie la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe d'habitation (TH).	JE JETTE MES DÉCHETS DANS UN BAC COLLECTIF • TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE • <i>Je jette moins, je pense à demain!</i> ~2020-21~ COURRIER D'INFORMATION POUR EXPLIQUER LE PROJET 2021-23 DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DE LA TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE Un agent ou agent mandaté est intervenu par un agent mandaté par Versailles Grand Parc auprès de mon établissement d'enseignement. Versailles Grand Parc comptabilise la production d'ordures ménagères de ma résidence en fonction du nombre de présentations de mes bacs. → J'adapte de nouvelles habitudes et j'apprends à mieux gérer mes déchets. 2023-24 PREMIÈRE TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE Sur la base de ma production de déchets, je paie la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe d'habitation (TH).	JE JETTE MES DÉCHETS DANS UNE BORNE DE COLLECTE • TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE • <i>Je jette moins, je pense à demain!</i> ~2020-21~ COURRIER D'INFORMATION POUR EXPLIQUER LE PROJET 2021-22 REMISE DE MES BADGES D'ACCÈS PERSONNELS PAR UN AGENT MANDATÉ PAR VERSAILLES GRAND PARC Toutes les bornes de collecte des communes pilotes sont dotées d'un système d'accès par badge. • L'agent me remet deux badges d'accès et me conseille sur leur utilisation. • Les badges sont à utiliser pour accéder à la borne de collecte. • Les badges sont à utiliser pour accéder à la borne de collecte. 2021-23 DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DE LA TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE Versailles Grand Parc comptabilise ma production de déchets en fonction du nombre de dépôts de mes ordures ménagères en borne de collecte. → J'adapte de nouvelles habitudes et j'apprends à mieux gérer mes déchets. 2023-24 PREMIÈRE TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE Sur la base de ma production de déchets, je paie la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe d'habitation (TH).	JE SUIS UN GESTIONNAIRE D'IMMEUBLE/RESIDENCE • TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE • <i>Je jette moins, je pense à demain!</i> 2021-22 VISITE D'UN AGENT MANDATÉ PAR VERSAILLES GRAND PARC Je suis contacté par l'agent pour connaître mes besoins et pour me proposer des bacs adaptés à mes besoins. • L'agent vérifie que le nombre et la taille des bacs sont adaptés aux besoins de l'immeuble/residence. • Si oui, à quelle fréquence je dois les vider • Si non, à quelle fréquence je dois les vider 2021-23 DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DE LA TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE Versailles Grand Parc comptabilise ma production de déchets en fonction du nombre de dépôts de mes ordures ménagères en borne de collecte. → J'adapte de nouvelles habitudes et j'apprends à mieux gérer mes déchets. 2023-24 PREMIÈRE TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE Sur la base de ma production de déchets, je paie la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe d'habitation (TH).
---	---	--	--

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS (PLPDMA)

La réduction des déchets est la manière la plus efficace pour limiter l'utilisation de ressources non renouvelables et de réduire l'incidence environnementale des déchets. En France, le programme national de prévention des déchets 2021-2027, auquel participe Versailles Grand Parc, définit les axes prioritaires de prévention des déchets.

Le programme d'actions du PLPDMA se compose de différentes actions réparties en 5 thématiques principales.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

L'Agglomération sensibilise le public scolaire, en partenariat avec les villes de son territoire, à travers des animations en classe et sur le temps périscolaire.

LES BIODÉCHETS

• Opération compostage individuel et collectif :

En 2022, 487 composteurs ont été distribués en habitat individuel, portant le taux d'équipement à

28,1% des pavillons du territoire (6 992 maisons équipées). Pour le compostage partagé en résidence, 12 nouvelles résidences se sont lancées en 2022, portant le total à 103 résidences soit environ 1 725 foyers volontaires. Tous les sites ont bénéficié d'une formation et d'un accompagnement afin de pérenniser le projet durablement.

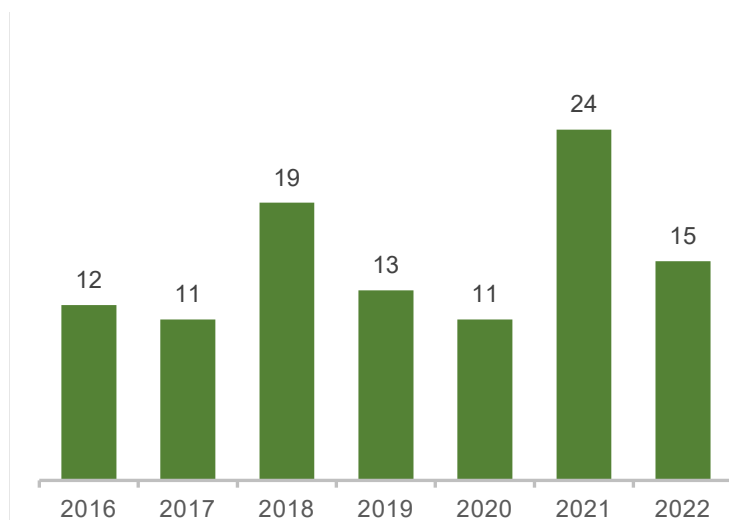
• Opération « j'adopte une poule » :

En 2022, l'Agglomération n'a pas pu reconduire l'opération « j'adopte une poule ». En effet, l'année a été particulièrement touchée par de nombreux cas de grippe aviaire dans les élevages. Le département des Yvelines a également été affecté. Toutefois, la collectivité organisera une session en 2023, dès que les conditions le permettront. Pour rappel, une poule peut consommer jusqu'à 10 kg de déchets par an.

• La sensibilisation des publics :

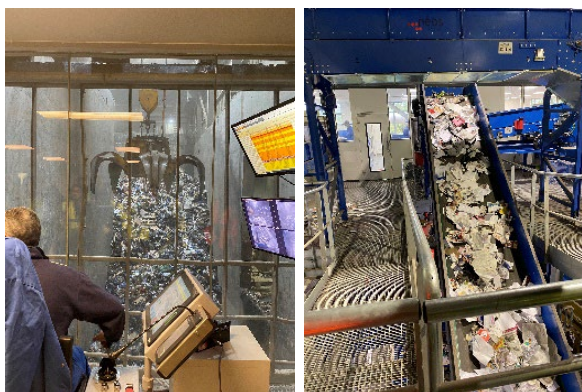
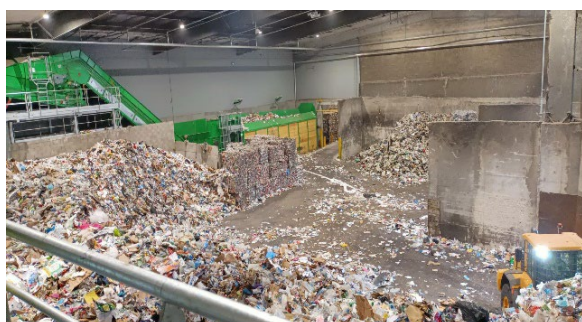
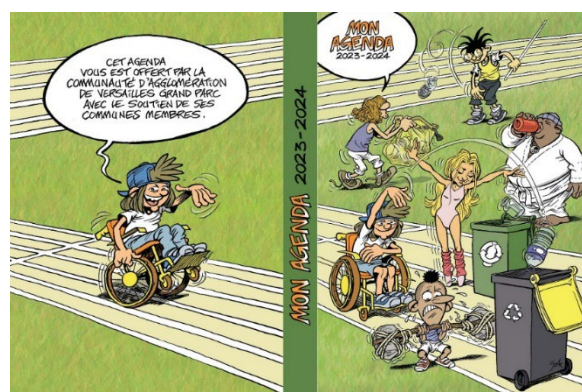
Organisation d'ateliers de sensibilisation

Les thèmes des ateliers auprès des publics scolaires sont le réemploi, le tri, la prévention et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le prestataire L&M a réalisé 86 ateliers sur le temps scolaire à destination de l'ensemble des primaires du territoire. Au total, environ 2 000 enfants ont ainsi été sensibilisés en 2022.



Sites de compostage partagé lancés (résidences, jardins collectifs, quartier)

• **Réalisation et distribution de l'agenda scolaire 2023-2024** (11ème édition) sur le thème de la gestion des déchets dans les activités sportives (Achats Responsables : alimentation local, eau du robinet... ; Plus de plastique aux points de ravitaillement (plus de vaisselle jetable), champion du tri (consignes de tri), favoriser le réemploi pour les équipements (recyclerie sportive), les récompenses zéro déchets (cadeaux dématérialisés), limiter la consommation d'énergie (énergies renouvelables)). Au total, six classes du territoire ont participé à sa réalisation avec l'aide du dessinateur Jack Lemonnier. Cette collaboration est rendue possible par le partenariat très fort liant l'agglomération au Festival BD de Buc. Un agent de la collectivité intervient également en classe pour transmettre ses connaissances sur les différents thèmes abordés. Environ 10 500 exemplaires de l'agenda ont été distribués gratuitement aux classes de CE2, CM1 et CM2 lors de la rentrée scolaires 2023-2024.



• **Action de sensibilisation auprès du grand public**

La collectivité a également participé à des actions de sensibilisation auprès du grand public, notamment à la fête de la nature à Jouy-en-Josas (compostage, info tri, ...), Esprit Jardin à Versailles (compostage, fresque du climat), et la fête de la nature au Chesnay (lombricompostage, tri et prévention...)

• **Visite de centre de tri et des déchèteries**

L'Agglomération organise également des visites de centre de tri et des visites des déchèteries (de Bois d'Arcy ou de Buc) avec les élèves afin de les sensibiliser à la prévention des déchets, au tri, mais également aux filières de recyclage. Ces opérations ont repris en octobre 2022 suite aux travaux réalisés au centre de tri du SIDOMPE. Soit 14 visites : 9 en octobre (Le Collège du Sacré-Cœur à Versailles (6 fois), les 3 autres visites sont 2 associations et des familles qui sont venues en « individuels »), 3 en novembre (2 écoles de Versailles et 1 de Viroflay + 1 Accueil périscolaire) et 2 en décembre (1 école de Saint-Cyr-l'Ecole et 1 de Fontenay-le-Fleury).



L'EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

• Distribution d'autocollants Stop pub pour réduire la publicité chez les particuliers

Ces autocollants permettent aux habitants de ne plus recevoir les imprimés publicitaires, tout en continuant de recevoir les informations des communes ou de la communauté d'agglomération. Efficace à 90 %, il permet d'éviter 30.7 kg de déchets de papiers/foyer/an.



• Mise en place du tri dans les locaux/bureaux de l'Agglomération

En 2022 Versailles Grand Parc s'est engagé dans une démarche écologique, conduisant à une nouvelle mesure autour de l'environnement au sein de ses bureaux qui entrera en vigueur en 2023. Dans la volonté de promouvoir le tri sélectif et l'engagement en faveur de la durabilité, l'Agglomération a fixé comme objectif l'installation de bornes de collecte à chaque étage des bureaux, afin d'inciter chacun à trier ses déchets de manière efficace et responsable. Cette mesure vise à éliminer les corbeilles individuelles présentes à chaque poste de travail. Il ne s'agit pas uniquement d'une pratique écologique, mais aussi d'une obligation légale pour les entreprises en France en matière de tri sélectif.

L'ÉVITEMENT DES AUTRES FLUX DE DÉCHETS

Sur les deux déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc, un espace réemploi a été mis en place. L'ensemble des objets est récupéré par Emmaüs. Sur la déchèterie de Bois D'Arcy, 3 retraits ont été effectués en 2022 (environ 30 m³ d'objets récupérés) et sur la déchèterie de Buc, 5 retraits ont également été assurés (environ 70 m³ d'objets récupérés).



EMBALLAGES ET PAPIERS

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL OU CARTON



CAPSULES DE CAFÉ

(aluminium et plastique)



PAPIERS, MAGAZINES, ENVELOPPES

(non brochés, non déchirés)



ORDURES MÉNAGÈRES



TOUTES LES CONSIGNES DE TRI SUR L'APPLI T.R.I. VGP à télécharger dès maintenant !



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

POURSUITE DE LA PROMOTION DU COMPOSTAGE

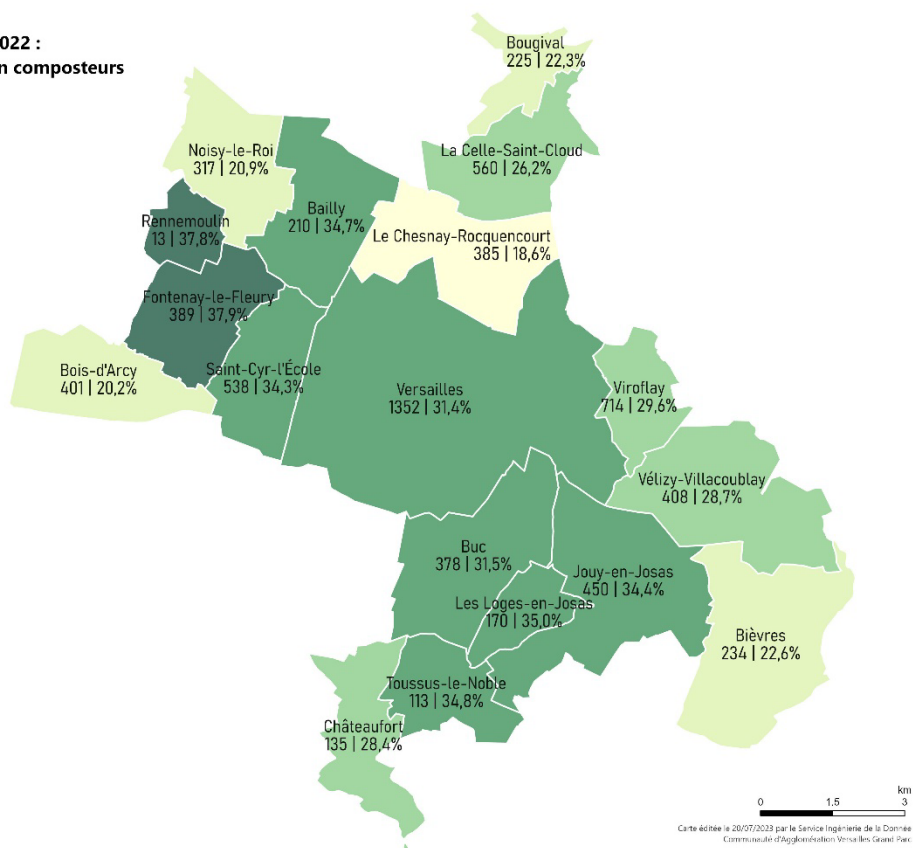
En 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est lancée dans une opération de promotion du compostage individuel, qui s'est étendue en 2012 au compostage collectif. Depuis 2018, l'agglomération propose le lombricompostage, aux foyers ne pouvant pas bénéficier de composteurs (faute d'un espace adapté).

L'objectif de ces actions est la valorisation à domicile des déchets organiques dans une perspective de réduction des déchets.

Taux d'équipement total en 2022 :
28,1% de maisons équipées en composteurs

**Taux d'équipement des
maisons en composteurs :**

- de 18 à 20%
- de 20 à 25%
- de 25 à 30%
- de 30 à 35%
- de 35 à 40%



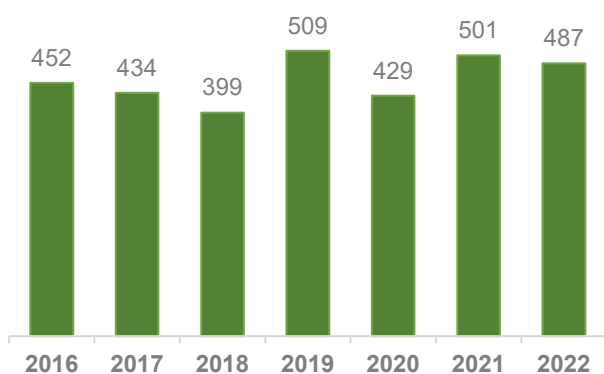
COMPOSTAGE INDIVIDUEL

En 2022, l'Agglomération a continué de proposer à ses habitants l'obtention d'un composteur. Ce matériel est délivré suite à une formation sous forme de webinaire organisé en soirée.

Les composteurs sont ensuite distribués au sein des locaux de Versailles Grand Parc. Cette formule rencontre toujours un réel succès auprès des usagers et sera reconduite.

Durant l'année 2022, 13 webinaires ont été organisés sur le compostage individuel.

Un guide du compostage ainsi qu'un bioseau sont remis gratuitement avec chaque composteur, en contrepartie de l'acceptation de la convention de mise à disposition du matériel.



Quantité de composteurs distribués



LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a étendu, en septembre 2018, son action de compostage individuel. Elle propose une alternative aux administrés qui ne disposent pas d'espaces extérieurs adaptés au compostage en bac, avec le lombricompostage. Cette pratique permet de composter ses biodéchets en intérieur. Versailles Grand Parc a organisé en 2022, 6 webinaires et 1 atelier en présentiel, qui ont permis de distribuer 139 lombricomposteurs.

COMPOSTAGE COLLECTIF

Nécessaires par la typologie du parc de logements (77 % d'habitat vertical), des sites de compostage collectif se développent. En 2022, 12 nouveaux projets en résidence ont été mis en place. Au total, 103 résidences privées sont équipées de composteurs collectifs sur le territoire

COMMUNE	NOMBRE DE RÉSIDENCES
BAILLY	1
BIEVRES	1
BOIS D'ARCY	2
BOUGIVAL	4
BUC	1
CHATEAUFORT	1
FONTENAY-LE-FLEURY	4
JOUY-EN-JOSAS	6
LA CELLE SAINT-CLOUD	5
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	5
LES LOGES-EN-JOSAS	1
NOISY-LE-ROI	2
SAINT-CYR-L'ECOLE	5
VELIZY-VILLACOUBLAY	5
VERSAILLES	40
VIROFLAY	20
TOTAL	103

Les éléments nécessaires au lancement d'installation de compostage partagé sont :

- **La faisabilité technique** : espace végétalisé suffisant et emplacement adéquat pour les composteurs
- **La formation de personnes référents composteurs (2 minimum)** : celle-ci dure une journée sur le territoire. Elle s'effectue pour partie au sein d'une résidence qui composte déjà.
- **L'accord de l'assemblée générale** sur le projet de compostage : cet accord est contractualisé par la signature d'une convention de mise à disposition tripartite entre le syndic, les référents composteurs et l'Agglomération.

Les étapes suivies par les résidences qui souhaitent se lancer dans le projet sont :

- Diagnostic/ Etude de faisabilité par Versailles Grand Parc
- Présentation en assemblée générale par les résidents
- Obtention de l'accord du conseil syndical et/ou du syndic
- Formation des référents composteurs
- Signature des conventions de partenariat
- Installation des composteurs et livraison des bio-seaux

La fourniture du matériel, la formation et l'accompagnement de Versailles Grand Parc tout au long du projet sont entièrement gratuits. Même après le lancement de l'aire de compostage, l'Agglomération reste présente si des visites de suivi sont demandées par les référents.



Résidence Poitou – Vélizy-Villacoublay

COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT

Il est à noter que d'autres espaces se lancent dans une démarche de compostage collectif : les associations, les établissements scolaires ou extra-scolaires...

Les professionnels peuvent également faire une demande de composteurs ou lombricomposteurs auprès de l'Agglomération. Après un diagnostic de faisabilité, la formation des référents et un cadrage du projet, les composteurs peuvent être installés. Là aussi, l'accompagnement de l'agglomération est totalement gratuit.

En 2022, 9 zones de compostage autonome en établissement ont été installées.



Ecole maternelle Caroline Aigle – le Chesnay-Rocquencourt

DISTRIBUTION DE COMPOST

La Communauté d'agglomération organise des sessions de distribution de compost, afin de restituer aux habitants qui le désirent, les fruits de la collecte et de la valorisation des déchets végétaux. Ces distributions ont lieu au printemps et à l'automne.

Cette année, 4 distributions ont été organisées dans les déchèteries du territoire : Bois d'Arcy (mars et novembre), et Buc (avril et octobre). Ces opérations ont permis à 496 administrés de récupérer 63, 92 tonnes de compost.



Distribution - déchèterie de Buc

FOCUS

La ville de Bièvres a décidé d'installer une aire de compostage en espace public pour ses habitants. Sur 60 foyers alentour, 40 foyers apportent leurs biodéchets. En vue de la généralisation du tri à la source (1^{er} janvier 2024), cette configuration permet de proposer une solution de valorisation des biodéchets à un grand nombre d'utilisateurs. 2 agents de la ville furent volontaires pour suivre la formation Référent de site. Suite à la signature de la convention avec la commune, l'installation des bacs et l'inauguration de la zone de compostage ont eu lieu en octobre



Compostage de quartier – Mairie de Bièvres

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

En vertu de la circulaire du 10 janvier 2012, les gros producteurs de biodéchets sont dans l'obligation d'organiser leur tri à la source ainsi que leur valorisation.

Dès 2016, la communauté d'Agglomération a décidé de signer une convention de partenariat avec le SYCTOM de Paris afin de mener une expérimentation sur la collecte et le traitement des biodéchets des professionnels volontaires. Trois communes du territoire étaient concernées initialement (Versailles, Vélizy-Villacoublay et commune historique Le Chesnay). Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2017, les premières collectes ont pu commencer dès le mois de mai 2018.

En 2019, les villes de Fontenay le Fleury, La Celle Saint Cloud, commune historique Rocquencourt et Jouy-en-Josas se sont également lancées dans la démarche.

Depuis la sortie de Versailles Grand Parc du SYCTOM de Paris, effective au 1^{er} janvier 2022, la collecte de ces biodéchets a été intégrée par voie d'avenant aux marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés détenus par les sociétés Nicollin et COVED. L'Agglomération a notifié également un marché de traitement des

biodéchets pris en charge sur son territoire. Les biodéchets collectés sont désormais traités en micro-méthanisation à Thiverval Grignon (78) par la société SEPUR.

	BIODECHETS COLLECTES (Tonne)
2018	142,547
2019	335,677
2020	218 ,277
2021	352,969
2022	402,980

Ainsi en 2022, 96 sites sont collectés au sein de l'intercommunalité.

Les tonnages de 2022 sont en hausse par rapport à 2021, cette dernière ayant été impactée par la Covid. En effet, il y a eu en 2021 de nombreuses fermetures de classes et écoles ainsi qu'un confinement. En 2022, c'est un retour à la normal avec l'absence de fermeture de classe ou école.



LA PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS

(BACS, SACS, BORNES DE COLLECTE DÉCHETS)

CARACTÉRISTIQUE ACTUELLE DE LA PRÉ-COLLECTE

La majorité des foyers est actuellement conteneurisée selon la répartition présentée ci-dessous. Le principe de la présentation en sacs ou évacuation par des bornes de collecte pour certains flux a été maintenu afin de résoudre les impossibilités de stockage de bacs. Certaines dispositions particulières sont propres à chaque commune.

Dans le cadre de l'optimisation des collectes, Versailles Grand Parc s'efforce d'harmoniser les modes de présentations des déchets.

Ainsi, Versailles Grand Parc étend les prestations de conteneurisation à l'ensemble des communes pour chaque flux de déchets, excepté le verre qui tend à être uniquement collecté en bornes de collecte déchets.

TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC	
ORDURES MÉNAGÈRES	- Majoritairement en bacs - Bornes de collecte (12%) - Compacteurs pour certaines résidences. - Sacs sur Versailles uniquement pour les adresses non équipées de bacs (difficultés de stockage) et pour la résidence Parly 2 sur la partie historique le Chesnay
EMBALLAGES ET PAPIERS	- Majoritairement en bacs - Bornes de collecte (12%) - Compacteurs pour certaines résidences
VERRE	- Bacs pour les communes encore en porte à porte (résidence Parly2 sur le Chesnay- Rocquencourt –, et Vélizy-Villacoublay) - Bornes de collecte pour les autres (85%)
DÉCHETS VÉGÉTAUX	- Bacs - Sacs pour la partie le Chesnay de la nouvelle commune le Chesnay-Rocquencourt - Grutage ou apport en benne pour certaines résidences / quartiers (5%)

BORNES DE COLLECTE

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc recense 971 conteneurs sur son territoire (dont 958 appartenant à la communauté d'agglomération).

Versailles Grand Parc développe son parc de bornes de collecte déchets.

QUANTITÉ DE BORNES DE COLLECTE APPARTENANT À VERSAILLES GRAND PARC AU 31/12/2022			
	EP	OM	VERRE
BAILLY	0	0	8
BIEVRES	4	6	8
BOIS D'ARCY	31	30	37
BOUGIVAL	0	0	22
BUC	3	3	16
CHATEAUFORT	2	1	9
FONTENAY-LE-FLEURY	28	28	34
JOUY-EN-JOSAS	4	0	17
LA CELLE-SAINT-CLOUD	0	0	34
LE CHESNAY - ROCQUENCOURT	6	7	43
LES LOGES-EN-JOSAS	1	0	8
NOISY-LE-ROI	18	11	19
RENNEMOULIN	0	0	0
SAINT-CYR L'ECOLE	61	54	58
TOUSSUS-LE-NOBLE	1	1	5
VELIZY-VILLACOUBLAY	0	0	2
VERSAILLES	103	61	151
VIROFLAY	2	2	32
TOTAL AGGLO	264	204	503

DÉVELOPPEMENT DU PARC DE BORNES DE COLLECTE DÉCHETS :

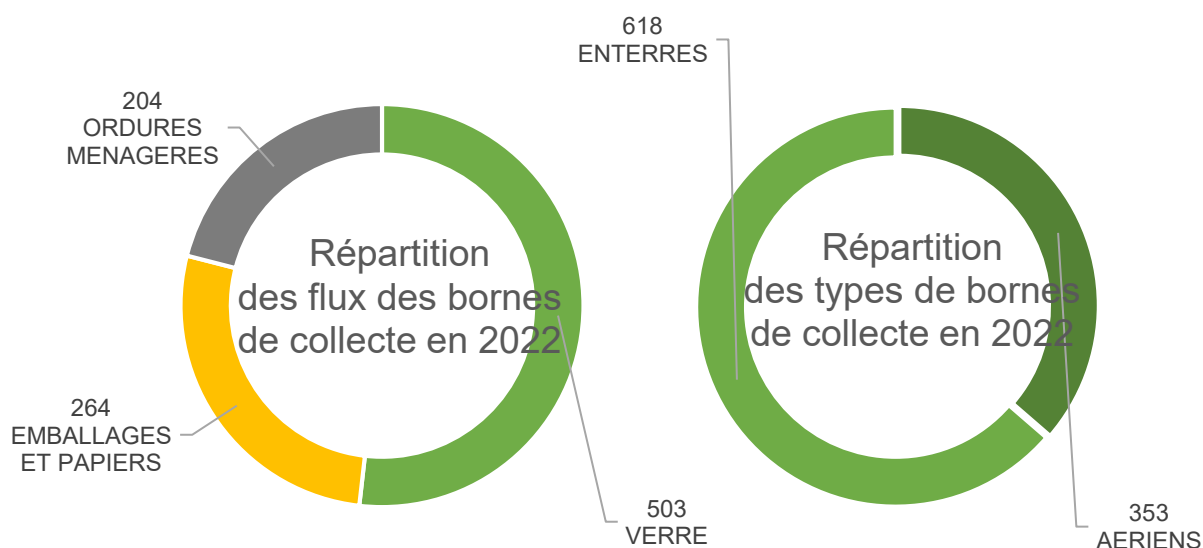
En 2022, Versailles Grand Parc a :

- Adapté 18 bornes enterrées tous flux confondus (renouvellement du parc)
- Remplacé 15 bornes enterrées par un nouveau modèle
- Travaillé avec les aménageurs privés pour l'installation de 32 bornes enterrées.
- Installer 11 nouvelles bornes enterrées

Le programme de remplacement de bornes de collecte enterrées vétustes se poursuit sur l'agglomération en 2023 (une vingtaine). Par ailleurs, de nombreuses adaptations ont été prévues dans le cadre du projet de tarification éco-responsable afin de permettre la dépose des déchets par les usagers au moyen d'un badge.

MAINTENANCE ET NETTOYAGE

En parallèle, pour maintenir les bornes de collecte propres et en bon état, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a réalisé 77 interventions de maintenance curative et 7 campagnes de lavage dans l'année, ainsi que 40 interventions ponctuelles de lavage sur des conteneurs sensibles (sur demande de la commune). Les sessions de lavage représentent en tout 3 067 bornes nettoyées, une même borne pouvant être lavée plusieurs fois dans l'année.



PERMIS DE CONSTRUIRE

L'implantation de bornes de collecte dans l'habitat collectif et pavillonnaire est étudiée par l'Agglomération dans le vade d'instruction de permis de construire. Ainsi, 178 permis de construire ont ainsi été instruits en 2022.

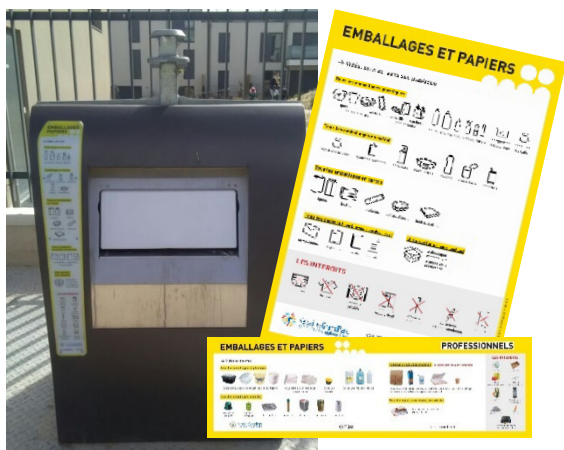
QUALITÉ DU TRI DANS LES BORNES

En 2022, quatre caractérisations sur des bornes de collecte de flux emballages et papiers ont été réalisées avec le SIDOMPE pour les communes de Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles, afin de déterminer la qualité du tri effectuée par les habitants.

BORNES DE COLLECTES DES COMMUNES	TAUX D'ERREURS DE TRI
BOIS D'ARCY	17.82%
FONTENAY-LE-FLEURY	27.22%
SAINT-CYR-L'ECOLE	4.97%
VERSAILLES	3.95%

REMPLACEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE « CONSIGNE DE TRI » SUR LE PARC DE BORNES DE COLLECTE DECHETS

Dans une optique de renouvellement et d'harmonisation et pour faire suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri sur certaines communes du territoire, une signalétique actualisée (la précédente datant de 2013) a progressivement été déployée courant 2021 et s'est terminée en 2022 sur les bornes de collectes enterrées. En effet, le service communication met régulièrement à jour les consignes de tri à destination des usagers afin de rendre le geste de tri le plus intuitif possible notamment dans le cadre de l'extension des consignes de tri.



ABRIS BACS

En 2022, 28 abris bacs ordures ménagères et 25 abris bacs emballages/papiers ont été installés sur certaines communes pilotes TECO dans des zones ne permettant pas une dotation en bacs ou l'installation de bornes de collecte enterrées (présence de réseaux enterrés ou aériens empêchant l'installations de conteneurs enterrés ou configuration non adaptée à une collecte en apport volontaire en toute sécurité) :

COMMUNES	ABRIS BACS
BOUGIVAL	6
CHATEAUFORT	12
JOUY-EN-JOSAS	5
LOGES-EN-JOSAS	3
SAINT-CYR-L'ECOLE	2



Rue de la Tour à Châteaufort

BORNES DE COLLECTE

BORNES DE COLLECTE DES TEXTILES

Versailles Grand Parc a signé une convention en 2013 avec l'éco-organisme Re-fashion (anciennement appelé Eco TLC) qui a pour mission de percevoir et de reverser des soutiens aux collectivités sur les contributions au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles.

En juillet 2013, l'Agglomération a signé une convention avec l'association le Relais pour densifier le parc de bornes textile sur le territoire. Les textiles collectés sont triés pour être mis en vente, valorisés en matériaux d'isolation ou encore en chiffon.

Pour obtenir un soutien financier de la part de Re-fashion, Versailles Grand Parc doit disposer d'au moins 1 point de collecte pour 2 000 habitants sur l'ensemble du territoire d'une commune.

Les points de collecte (PDC) comptabilisés pour obtenir le ratio 1 / 2 000 habitants correspondent au nombre de point de collecte conventionnés avec Re-fashion sur le domaine public et privé du territoire de la collectivité. Certains points de collecte étant sur le domaine privé, Versailles Grand Parc n'est donc pas décisionnaire de leur ajout ou suppression. A noter que si des bornes textiles sont mises en place lors d'une brocante sur une commune, cette dernière est alors comptabilisée comme 1 point de collecte. En 2022, 7 brocantes ont été dotées de bornes textiles.

NOMBRE DE BORNES DE COLLECTE (AVEC OU SANS BORNES, HORS ÉVÉNEMENTIEL)

COMMUNE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	NB BORNES DE COLLECTE MANQUANTES POUR RATIO 1 PDC/2000 HAB.
BAILLY	1	2	2	2	2	2	2	2	0
BIEVRES	3	4	3	2	1	1	1	1	1
BOIS D'ARCY	4	4	5	6	6	6	7	7	1
BOUGIVAL	6	6	6	5	5	5	6	7	-3
BUC	2	2	2	2	3	4	5	7	-4
CHATEAUFORT	0	1	1	1	1	1	1	1	0
FONTENAY-LE-FLEURY	10	10	10	8	7	7	7	8	-1
JOUY-EN-JOSAS	6	6	6	5	4	3	4	4	0
LA CELLE SAINT-CLOUD	6	6	7	7	7	7	7	8	2
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	2	2	3	3	4	8	10	15	1
LES LOGES-EN-JOSAS	0	0	1	1	1	1	1	1	0
NOISY-LE-ROI	4	4	4	4	4	4	4	4	0
RENNEMOULIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAINT-CYR L'ECOLE	8	8	8	8	8	8	8	8	2
TOUSSUS-LE-NOBLE	0	0	0	0	0	0	0	0	1
VELIZY-VILLACOUBLAY	/	7	8	10	11	12	13	21	-9
VERSAILLES	16	16	18	23	23	25	28	34	8
VIROFLAY	0	2	1	1	1	1	3	3	5
TOTAL AGGLO	68	80	85	88	89	95	108	131	3
REALISATION DES OBJECTIFS REFASHION	54,55%	56,20%	60,61%	64,39%	66,67%	67,42%	71,43%	97,76%	-

Données issues des statistiques Re-fashion



En 2022, Re-fashion recense 131 points de collecte des textiles (déchèteries incluses) correspondant à des points de collectes public ou privé. En 2022, 10 communes disposent d'au moins 1 point de collecte pour 2 000 habitants (il s'agit des communes de Bailly, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-Le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-Le-Roi, Rennemoulin et Vélizy-Villacoublay).

En 2022, certaines communes comptent des points de collecte supplémentaires comptabilisés comme « non visible au public » par Re-fashion puisqu'il s'agit de points de collecte situés dans des magasins ou des associations (comme par exemple la Croix Rouge). En 2022, ces points de collecte ont été comptabilisés dans les données par commune car Re-fashion prend également en compte ces points dans le calcul du ratio de 1 PDC/ 2000 habitants. Les communes concernées par ces points de collecte non visibles au publics sont les communes de Bougival, Buc, Fontenay-Le-Fleury, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay et Versailles.

En 2022, Re-fashion a répertorié l'installation de 2 nouveaux points de collecte sur le domaine public, localisés respectivement sur les communes de Le Chesnay-Rocquencourt et Vélizy-Villacoublay.

La déchèterie intercommunale de Buc a ouvert ses portes en mars 2020 avec la présence de 3 bornes textiles ce qui explique que les tonnages ne soient disponibles qu'à partir de l'année 2020.

En 2022, 710 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire hors bornes situées en déchèteries, soit une diminution de 5,2% par rapport à 2021. Le ratio est de 2,80 kg/hab ce qui est plus performant que le ratio de collecte d'Ile-de-France qui est de 2,2 kg/hab.

Les bornes de collecte textile situées dans les déchèteries (Bois d'Arcy, Buc et l'Eco-point de Bièvres) sont affectées aux communes accueillant ces structures.

Afin de s'inscrire toujours plus dans une démarche de prévention et de réduction des déchets, l'intercommunalité et Le Relais encouragent les communes membres à réaliser des opérations de collecte des textiles lors d'événementiels comme les brocantes et les vides-greniers. Ainsi, en 2022, 6 municipalités (Les Loges-en-Josas, Buc, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay--Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole et Bièvres) ont mis en place une collecte ponctuelle de vêtements lors de leur brocante et vide-grenier. Grâce à cette opération plus de 2 094 kg de vêtements ont été collectés et recyclés soit 1 252 kg de plus qu'en 2022.

ÉVOLUTION DES TONNAGES SUR LE TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BORNES HORS DÉCHÈTERIE	622	721	759	776	792	633	749	710
DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY	9.27	13.29	17.11	20,9	28,15	19,16	28,9	25.3
ÉCOPOINT DE BIEVRES	0.01	2.18	2.87	3,72	5,37	4,85	7,8	5,2
DÉCHÈTERIE DE BUC	-	-	-	-	-	4,31	8,4	9.5

BORNES DE COLLECTE DES PETITS APPAREILS EN MÉLANGE

En 2019, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a lancé, en partenariat avec l'Eco-organisme Ecologic, une expérimentation de la collecte des Petits Appareils en Mélange (ou PAM). L'objectif était de proposer un service de proximité aux habitants dans le but de récupérer un maximum de petits électroménagers (sèche-cheveux, rasoir...), qui sont souvent déposés avec les ordures ménagères ou avec les encombrants, alors qu'ils pourraient être mieux valorisés.

Entre septembre 2019 et juillet 2021, les bornes PAM ont permis de collectées 25,69 tonnes de petits appareils en mélanges. Les résultats ayant été prometteurs, l'intercommunalité et l'Eco-organisme ont décidé conjointement de poursuivre le projet à plus grande échelle en installant de nouvelles bornes et en intégrant plus de communes au dispositif.

De ce fait, entre août 2021 et août 2022, 20 nouvelles bornes ont été installées sur le territoire. Actuellement l'Agglomération compte un parc de 30 bornes situées sur les communes de Bailly, Bougival, Buc, Châteaufort, La Celle Saint Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas, Noisy-le-Roi, Versailles, Vélizy-Villacoublay et Viroflay (localisation sur le site internet de l'agglomération).

Sur cette période, 61,25 tonnes de PAM ont été collectées contre 14,82 tonnes entre octobre 2020 et juillet 2021, ce qui représente une augmentation de 76% des tonnages collectés.



Les tonnages annuels collectés en moyenne par borne ont vu une évolution de 88% entre la phase 1 et la phase 3. Ce résultat est très satisfaisant et a permis le développement de nouveaux modèles de bornes, plus grandes, plus sécurisées et plus visibles.

Cette phase de test de 3 ans ayant été convaincante, les objectifs sont désormais de faire évoluer les tonnages collectés par la conservation et de développement du parc de bornes PAM.

VERSAILLES GRAND PARC	PHASE 1 OBSERVATION SEPT. 2019-SEPT 2020	PHASE 2 PROLONGEMENT / OPTIMISATION OCT. 2020-JUIL. 2021	PHASE 3 NOUVELLES BORNES AOÛT 2021-AOÛT 2022
NOMBRE DE BORNES	10	10	30
TONNAGE COLLECTE	10,87	14,82	61,25
TONNAGE ANNUEL MOYEN / BORNE	1,09	1,48	2,04
POIDS MOYEN D'ENLEVEMENT / BORNE (KG)	74	93	128

TAUX D'EVOLUTION	PHASE 1 A PHASE 2	PHASE 2 A PHASE 3	PHASE 1 A PHASE 3
NOMBRE DE BORNES	0	200%	200%
TONNAGE COLLECTE	36%	313%	463%
TONNAGE ANNUEL MOYEN/BORNE	36%	38%	88%

FOCUS

Suite au constat fait que des piles étaient déposées dans la trappe d'ouverture des bornes PAM, l'Eco organisme Screlec en partenariat avec Ecologic a développé l'installation de petits contenants à piles sur le parc de bornes existants. Ce déploiement de contenants pour piles sur les bornes PAM est une première en France. Ce projet a pour objectif d'apporter une solution de proximité pour la collecte des piles et ainsi de développer le geste de tri. Ces contenants ont été installés à partir d'août-septembre 2022.

Pour la période allant de septembre à décembre 2022, environ 800 kg de piles a ainsi pu être collecté.



COLLECTE DE SAPINS

L'Agglomération a poursuivi le développement d'une collecte unique en parcs à sapins sur 15 communes (Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Saint-Cyr-l'Ecole, Vélizy-Villacoublay et Versailles). Comme prévu, la prestation broyage a été arrêtée. Le broyat de résineux étant davantage acide et difficile à décomposer, les usagers ne le récupèrent pas ou peu.

Nouveauté : la collecte en parcs à sapins a été étendue en 2022 à des résidences privées. L'expérimentation, fructueuse, fut faite à Bougival dans 4 grandes résidences (les Lions, la Montgolfière, Boissy d'Anglas, 3 Forêts).

Et un comparatif économique et écologique entre les 2 types de collecte (porte à porte et parcs à sapins) a conforté le caractère vertueux de la collecte unique en parcs à sapins.

Au total, cette opération a permis de collecter 94.34 tonnes de sapins (contre 49 tonnes en 2021).

PERSPECTIVES

- Poursuivre le déploiement de la collecte en parcs à sapins dans les villes de l'Agglomération
- Développer le balisage de parcs à sapins dans de grandes résidences privées du territoire
- Une communication plus impactante durant toute la collecte, afin de sensibiliser les usagers sur la durée de l'opération.



LA COLLECTE DES DÉCHETS

Les habitants des communes sont collectés en porte à porte dans le cadre d'un marché public attribué à deux sociétés se partageant le territoire : la société NICOLLIN et la société COVED dont les répartitions des communes est comme suit :

- **NICOLLIN** pour 3 communes dépendant SIDOMPE : Le Chesnay- Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay, Versailles et 2 communes relevant du SITRU : Bougival, La Celle Saint-Cloud
- **COVED** (groupe PAPREC) pour 13 communes dépendant du SIDOMPE : Bailly, Bois d'Arcy, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay, Bièvres



REAJUSTEMENT DES JOURS ET FREQUENCES DE COLLECTE EFFECTIVE AU 1^{ER} JANVIER 2023

Au cours de l'année 2022, Versailles Grand Parc a décidé de quitter le SYCTOM pour rejoindre le SIDOMPE. Ce changement a notamment permis de mieux répondre aux besoins spécifiques de son territoire en matière de collecte des déchets. Sur les différentes communes, des avenants ont été signés pour la partie collecte, entrant en vigueur au premier janvier 2023. Ces avenants permettent ainsi de réaliser des ajustements, tels que le transfert de la collecte du Rocquencourt de

la société COVED à Nicollin. Cette modification était nécessaire en raison de la fusion des anciennes communes (le Chesnay et Rocquencourt) et vise à assurer une meilleure cohérence des tournées de collecte.

La généralisation de l'extension des consignes de tri permet d'une part, de trier d'avantage les déchets d'emballages et papiers, et d'autre part, le déploiement de la tarification éco-responsable incite à changer les comportements comme par exemple sortir son bac d'ordures ménagères uniquement lorsqu'il est plein.

Ainsi, le cadre de ces avenants, des ajustements des jours de collecte, qui seront effectifs au 01/01/2023, ont également été effectués sur cinq communes, à savoir Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Toussus-le-Noble et Les Loges-en-Josas. Sur cette dernière, la collecte a été réduite à un passage par semaine, décision justifiée par la mise en place de la TECO. Ces ajustements ont permis d'optimiser et de rééquilibrer le calendrier de collecte.

Une campagne de communication a donc été lancée en octobre 2022 avec la diffusion d'articles dans les magazines municipaux des communes concernées et campagne d'affiche ville.



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La fréquence de la collecte des ordures ménagères est hétérogène sur le territoire. La densité, la structuration de l'habitat et des commerces expliquent ces différences.

Ainsi, si certains secteurs bénéficient jusqu'à 3 collectes par semaine pour les ordures ménagères, la majorité dispose d'une collecte 2 fois par semaine excepté pour certaines communes pilotes de la tarification éco responsable dont l'habitat pavillonnaire est collecté 1 fois par semaine.

LES DÉCHETS EMBALLAGES ET PAPIERS

Les déchets emballages et papiers sont ramassés en moyenne 1 fois par semaine sur le territoire. Seule la commune de Versailles, depuis juillet 2020, et un secteur du Chesnay bénéficient de 2 collectes par semaine suite au passage en extension des consignes de tri des emballages plastiques.

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Afin d'adapter le ramassage des végétaux aux périodes de production de déchets (chute de plus en plus tardive des feuilles, ramassage des sapins en janvier et besoin d'une reprise plus précoce des interventions hebdomadaires), les déchets végétaux sont collectés de façon hebdomadaire de mi-mars mi-décembre. Le service est ensuite

interrompu. Toutefois, en hiver, une collecte spéciale pour les sapins est organisée sur le territoire via des parcs à sapins ou pour certaines communes en porte-à-porte semaine 2. Il n'y a pas de ramassage pendant semaine du 15 août (S. 33) en raison de la faible production constatée à ces périodes.

A noter, sur certaines résidences, la collecte des déchets végétaux des particuliers se fait par grutage (nombre de collecte variable selon le type de résidences).

LE VERRE

Dans un souci d'optimisation, la collecte du verre est essentiellement réalisée en Bornes de collecte déchets. Seule la commune de Vélizy-Villacoublay est encore collectée en porte à porte.

LES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont collectés sur la quasi-totalité des communes une fois par mois en systématique, à l'exception de :

Versailles (1 fois par semaine)

Le Chesnay (partie historique) : deux fois par mois

PARTICULARITÉS DE COLLECTE

A noter, sur certaines résidences de Versailles Grand Parc, des collectes spécifiques existent (CF annexe 4).



LA FRÉQUENCE DE COLLECTE EN PORTE A PORTE DES DÉCHETS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les fréquences de collecte en porte-à-porte sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces fréquences sont susceptibles d'évolution dans le cadre de la politique de Versailles Grand Parc d'optimisation et d'homogénéisation des services.

	SECTORISATION	ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES ET PAPIERS	DECHETS VEGETAUX	VERRE	ENCOMBRANTS
BAILLY	pavillons	C2	C1	C1		1 fois / mois
	collectifs	C3	C1			1 fois / mois
BIEVRES	commune	C2	C1	C1		1 fois / mois
BOIS D'ARCY	2 secteurs	C2	C1	C1		1 fois / mois
BOUGIVAL	pavillons	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
	collectifs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
BUC	commune	C2	C1	C1		1 fois / mois
CHATEAUFORT	commune	C1	C1	C1		1 fois / mois
FONTENAY-LE-FLEURY	pavillons	C1	C1	C1		1 fois / mois
	collectifs	C2	C1	C		1 fois / mois
JOUY-EN-JOSAS	zone bleu	C1	C1	C1		1 fois / mois
	zone orange	C2	C1	C1		1 fois / mois
	Zone vert	C3	C2	C1		1 fois / mois
LA CELLE SAINT-CLOUD	10 secteurs	C2	C1	C1		1 fois / mois
LE CHESNAY COMMUNE HISTORIQUE	zone violette	C4	C1	C1	Résidence Parly 2	2 fois / mois
	zone rose	C2	C1	C1		2 fois / mois
	zone orange	C2	C1	C1		2 fois / mois
	zone bleue	C3	C2	C1		2 fois / mois
LES LOGES-EN-JOSAS	commune	C2	C1	C1		1 fois / mois
NOISY-LE-ROI	Pavillons	C1	C1	C1		1 fois / mois
	collectifs	C2	C1	C1		1 fois / mois
RENNEMOULIN	commune	C1	C1	C1		1 fois / mois
ROCQUENCOURT COMMUNE HISTORIQUE	commune	C3	C1	C1	Résidence Parly 2	1 fois / mois
SAINT-CYR- L'ECOLE	zone bleue	C1	C1	C1		1 fois / mois
	zone orange	C2	C1	C1		1 fois / mois
TOUSSUS-LE-NOBLE	commune	C2	C1	C1		1 fois / mois
VELIZY- VILLACOUBLAY	2 secteurs	C2	C1	C1	2 fois / mois	1 fois / mois
VERSAILLES	4 secteurs	C3	C2	C1		1 fois / semaine
VIROFLAY	2 secteurs	C2	C1	C1		1 fois par mois

C = x collectes par semaine



DESSERTES POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

	HABITANTS CONCERNES PAR LA COLLECTE DES BONRES DE COLLECTE EN PAV (COMPACTEUR ET GRUTAGE COMPRIS)					HABITANTS CONCERNES PAR LA COLLECTE EN PAP				
	EP	DV	OM	VE	OE	EP	DV	OM	VE	OE
BAILLY	0	0	0	3733		3 733	3 733	3 733	0	3 733
BIEVRES	488	0	613	4823		4 335	4 823	4 210	0	4 823
BOIS D'ARCY	2690	0	2690	15 325		12 635	15 325	12 635	0	15 325
BOUGIVAL	0	0	0	8 790	759	8 790	8 790	8 790	0	8 031
BUC	300	0	300	6027		5 727	6 027	5 727	0	6 027
CHATEAUFORT	250	0	125	1423		1 173	1 423	1 298	0	1 423
FONTENAY-LE-FLEURY	6933	0	6933	13 466	2 500	6 533	13 466	6 533	0	10 966
JOUY-EN-JOSAS	0	0	1500	8 049		8 049	8 049	6 549	0	8 049
LA CELLE-SAINT-CLOUD	0	5675	4500	20 692	4 500	20 692	15 017	16 192	0	16 192
LE CHESNAY - ROCQUENCOURT	810	0	810	13 383		30 423	31 233	30 423	17 850	31 233
LES LOGES-EN-JOSAS	18	0	0	1 629		1 611	1 629	1 629	0	1 629
NOISY-LE-ROI	1045	550	1045	7635	1070	6 590	7 085	6 590	0	6565
RENNEMOULIN	0	0	0	110		110	110	110	0	110
SAINT-CYR L'ECOLE	6661	0	6661	19792		13 131	19 792	13 131	0	19792
TOUSSUS-LE-NOBLE	125	1166	125	1 166		1 041	1 185	1 041	0	1166
VELIZY-VILLACOUBLAY	0	0	0	185		23 092	23 092	23 092	22 907	23092
VERSAILLES	11654	0	6529	84 808	3 500	73 154	84 808	78 279	0	81308
VIROFLAY	220	0	220	16 752		16 532	16 752	16 532	0	16752
TOTAL AGGLO	31 194	7 391	32 051	227 788	12 329	237 351	262 339	236 494	40 757	256 216
% POPULATION DESSERVIE	12%	3%	12%	85%	5%	88%	98%	88%	15%	95%

MON SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS À LA LOUPE !

Un habitant de Versailles Grand Parc produit 447 kg/an de DMA*.

Savez-vous ce qu'ils deviennent une fois collectés et comment est financé le cycle de vie de nos déchets ?



Que finance ma taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ?

- mes bacs, mon composteur...
- la collecte et le transport des déchets
- le traitement dans les filières appropriées
- l'installation de points d'apport volontaire
- le réseau de déchèteries
- la gestion des dépôts sauvages

*DMA : OMA (OM+ EP+VERRE) + OE + DV + déchèteries + DEEE + DASRI + DDM + déchets occasionnels



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

www.versaillesgrandparc.com

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Suite à la sortie du SYCTOM de Paris au 1^{er} janvier 2022, pour les communes de Le Chesnay-Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay et Versailles, les ordures ménagères issues du territoire sont désormais envoyées sur deux installations de traitement et font l'objet d'une valorisation énergétique.

	SITRU CARRIERES-SUR-SEINE (78)	SIDOMPE THIVERVAL-GRIGNON (78)
INSTALLATION	UIDND** CRISTAL Carrières-sur-Seine (78)	UVE Thiverval-Grignon (78)
CAPACITE	123 000 t/an	243 000 t/an
TONNAGE 2022	Tonnages incinérés = 114 000 t dont 6202 t de l'Agglomération	Tonnages incinérés = 1987 471 t dont 47 186 t de l'Agglomération
BILAN MATIERE	- Mâchefers 21 820 t - Métaux ferreux et non ferreux: 1 329 t - REFIDND: 3 578 t	- Mâchefers : 31 473 t - Métaux ferreux et non ferreux : 3 986 t - REFION : 6 693 t
VALORISATION ENERGETIQUE	- Electricité: 19 688 MWh - Vapeur: 59 581 MWh - Turbo-alternateur de 2,9 MW - Réseau de chaleur : 6 925 équivalents logements	- Électricité : Production électricité : 99 GWh (Autonomie électrique du Sidompe) - Chaleur : Production: 121 GWh de chauffage urbain (Chauffage pour 5500 foyers à Plaisir) - Electricité vendue à EDF : 82 GWh, - Électricité autoconsommée : 17 GWh - Réseau de chaleur : 5 500 équivalents logements soit 60 GWh vendus et chaleur valorisée en interne à l'UVE 61 GWh
PERFORMANCE ENERGETIQUE (<60% = FILIERE D'ELIMINATION)	45.2 % hors autoconsommation de vapeur	91.4% (PE) Rendement Energétique = 92.8 % (RE)
REJET ET TRAITEMENT DES FUMÉES	Voie sèche Valeur limite d'émissions NOx : 80 mg/Nm3	Voie sèche Valeur limite d'émissions NOx : < 80 mg/Nm3 appliqué à 100% du tonnage à compter du 01/06/2019
CERTIFICATION	ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et ISO 50001	Le site est certifié ISO 45 001 depuis 2018 (OHSAS 18 001 depuis 2004), ISO 14 001 depuis 1999 et ISO 50 001 depuis 2018

*UIDND : Unité d'Incinération des Déchets Non Dangereux

** UVE : Unité de Valorisation Energétique

TRI ET VALORISATION

Après la collecte, les papiers, emballages cartons, plastiques, aluminium ou acier sont transportés jusqu'aux centres de tri. Ils sont alors triés par catégorie de matériaux puis expédiés vers des filières de recyclage.

Les refus de tri (erreurs de tri faites par l'habitant) sont orientés vers une filière de valorisation énergétique (voir précédemment).

En 2022, 2 centres de tri ont accueilli la collecte sélective issue des déchets ménagers de Versailles Grand Parc :

SIDOMPE : CENTRE DE TRI DE THIVERVAL-GRIGNON (78)

12 183 tonnes de déchets emballages et papiers issus de l'intercommunalité réceptionnés en 2022 avec un taux moyen de refus (erreurs de tri) de 13,75%. A noter que la moyenne du SIDOMPE en 2022 était de 23%.

Le centre de tri s'est modernisé pour s'adapter à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et aux petits emballages métalliques. L'objectif de cette modernisation est également d'augmenter les taux de recyclage : tous les emballages plastiques (pots, barquettes, films plastiques...) et les petits emballages en métal (capsules de café, couvercles...)

Durant les travaux, les déchets d'emballages et papiers ont été vidés au centre de transfert de

Nicollin pour ensuite être acheminés et triés sur d'autres centres de tri.

Calendrier des travaux de modernisation du centre de tri :

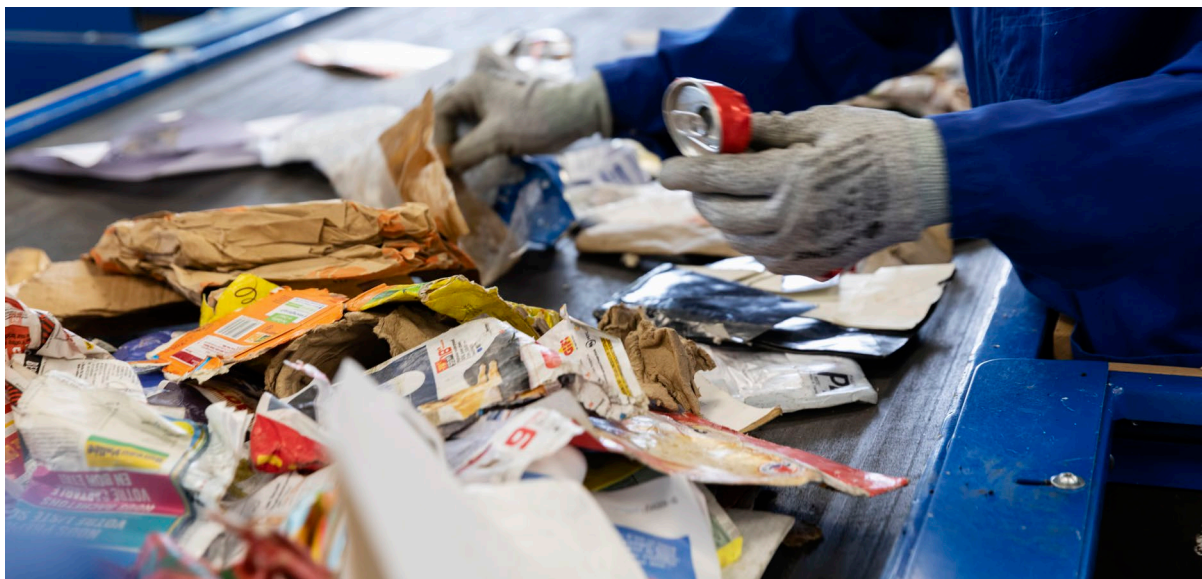
- ➔ 1^{er} novembre 2021 : arrêt du centre de tri et début des travaux
- ➔ 30 avril 2022 : achèvement des travaux, puis essais, mise au point et réouverture progressive courant mai du centre
- ➔ 29 juillet 2022 au 28 novembre 2022 : période de mise service industriel du centre de tri. Les emballages et papiers de Versailles Grand Parc ont pu de nouveau être déversés au centre de tri de Thiverval-Grignon le 18 juillet 2023.

SITRU : LE CENTRE DE TRI DU BLANC MESNIL (93)

Les déchets d'emballages et papiers sont acheminés vers le centre de transfert de Gennevilliers puis sont ensuite redirigés en gros porteurs vers le centre de tri du Blanc Mesnil, adapté à l'extension des consignes de tri, afin d'être triés. Ainsi, 1 393,92 tonnes de déchets emballages et papiers issus de Bougival et La Celle Saint-Cloud ont été réceptionnés en 2022 avec un taux moyen de refus de 3,63%. A noter que la moyenne du SITRU était de 22% en 2021.



Centre de tri du SIDOMPE à Thiverval-Grignon (78)



EVOLUTION TONNAGE DE MATIERE VALORISEE

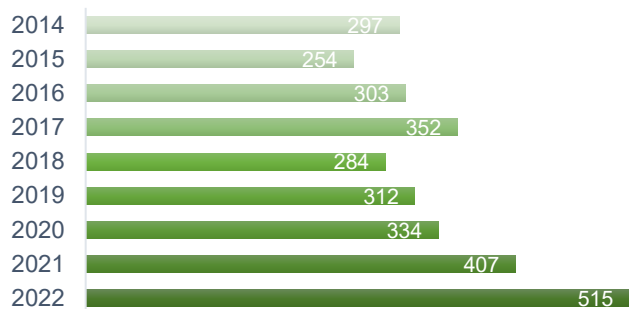
Le tonnage des matières recyclées sur l'Agglomération est en hausse en 2022 ce qui est lié à la mise en place des extensions des consignes de tri ainsi que par la consommation des habitants de produits alimentaires ou non, emballés et sur-emballés.

Les tonnages du verre et des encombrants diminuent légèrement en 2022 (-3% pour le verre et -12% pour les encombrants), ce qui est certainement lié à la diminution du pouvoir

d'achats des Français qui se ressent sur le mode de consommation et donc leur production de déchets. Le tonnage des déchets végétaux a diminué de -19% en 2022 par rapport à 2021, cette variation se traduit principalement par les phénomènes climatiques qui sont de plus en plus variable en fonction des saisons et des années. L'année 2022, a été marquée par une grande sécheresse particulièrement ressentie en Ile-de-France.



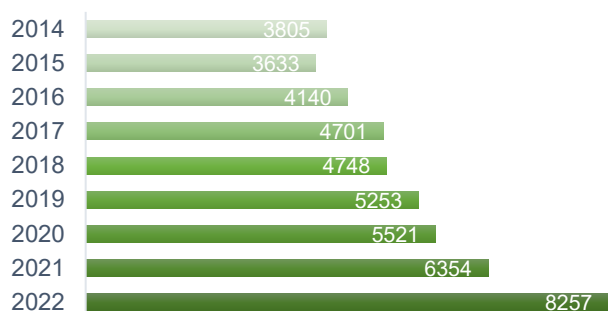
EMBALLAGE METAUX



VÉGÉTAUX



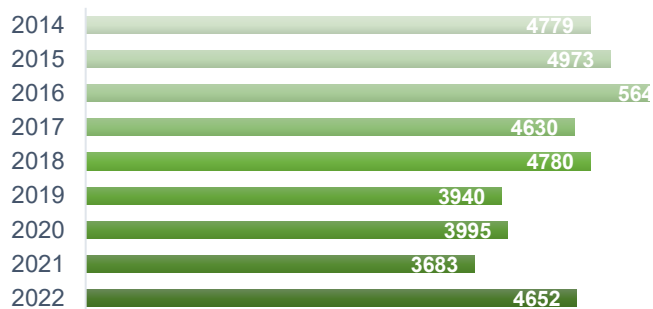
EMBALLAGE



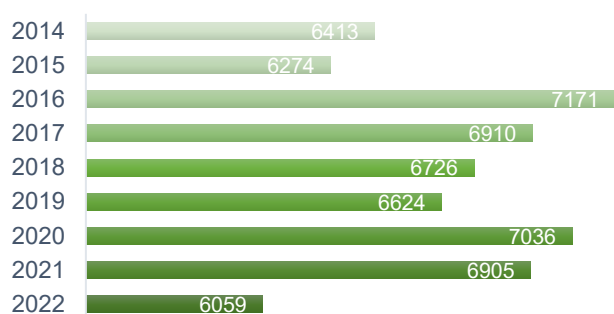
VERRE



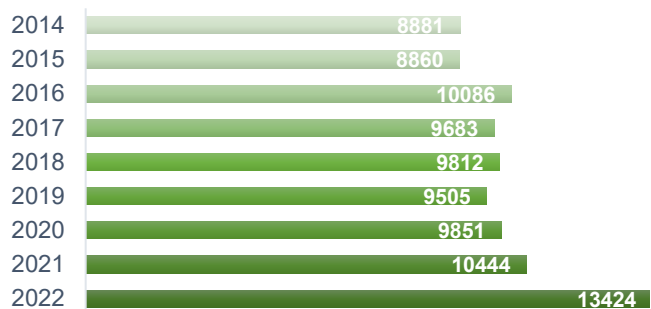
PAPIERS



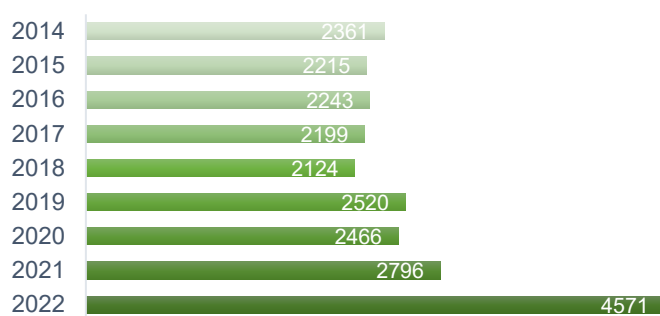
ENCOMBRANTS



TOTAL EMBALLAGE ET PAPIERS



REFUS



ERREURS DE TRI DES DÉCHETS EMBALLAGES ET PAPIERS

La loi et le PRPGD fixe pour objectif l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastiques en 2022 pour l'ensemble de la population francilienne.

Les extensions des consignes de tri ont été généralisée sur l'ensemble de l'Agglomération au 1^{er} janvier 2022. La qualité du tri est observée lors de caractérisations effectuées par les syndicats de traitement sur les bennes d'emballages et papiers du territoire.

Ainsi avec la mise en place des extensions des consignes de tri, le taux de refus a considérablement diminué de 12.68% en 2022 contre 22.14% en 2021, soit une diminution de 9.46%. De cette manière, il est évident que ce nouveau geste de tri aide les habitants à mieux comprendre les consignes et à réduire considérablement les erreurs de tri.



TAUX DE REFUS EN 2022

	TAUX DE REFUS DE TRI
BAILLY	13,08%
BIEVRES	7,60%
BOIS D'ARCY	12,44%
BOUGIVAL	3,67%
BUC	12,98%
CHATEAUFORT	17,15%
FONTENAY-LE-FLEURY	20,24%
JOUY-EN-JOSAS	16,90%
LA CELLE SAINT-CLOUD	3,59%
LE CHESNAY (commune historique)	11,44%
LES LOGES EN JOSAS	3,94%
NOISY-LE-ROI	14,13%
RENNEMOULIN	13,85%
ROCQUENCOURT (commune historique)	14,83%
SAINT-CYR-L'ECOLE	21,36%
TOUSSUS-LE-NOBLE	8,24%
VELIZY-VILLACOUBLAY	21,03%
VERSAILLES	19,00%
VIROFLAY	5,49%
MOYENNE VERSAILLES GRAND PARC	12,68%

EVOLUTION DU TAUX DE REFUS

MOYENNE TAUX REFUS VERSAILLES GRAND PARC	
2013	19,32% (Intégration de la commune de Chateaufort)
2014	20,18% (Intégration des communes du Chesnay , Bougival et La Celle Saint- Cloud)
2015	19,87%
2016	18,54% (Intégration de la commune de Vélizy-Villacoublay)
2017	19,05%
2018	18,64%
2019	20,06%
2020	20,40%
2021	22,14% (mise en place des extension des consignes de tri sur les commune membres du syndicats de traitement du SYCTOM et SITRU)
2022	12,68% (mise place du flux développement géré par CITEO)

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN PIED D'IMMEUBLE

Une campagne de sensibilisation en pied d'immeuble a été effectuée cette année sur le tri et la prévention des déchets sur la commune de Saint-Cyr-L'Ecole, dans la résidence Gérard Philippe. Des agents assermentés de l'association Pik Pik environnement sont allés à la rencontre des usagers et ont répondu directement à leurs interrogations sur le tri et la prévention des déchets.

En complément, un stand a été tenu le 3 décembre dans le quartier résidentiel Gérard Philippe à Saint-Cyr-L'Ecole : le guide du tri et d'autres documents étaient à disposition des habitants. La sensibilisation a été effectuée à travers des jeux sur le tri des déchets et sur les moyens pour les réduire.



FOCUS : Lancement d'une campagne de communication sur le tri des déchets

Dans le cadre du passage de l'extension des consignes de tri effectif sur tout le territoire depuis le 1er janvier 2022, une campagne de communication a été lancée fin 2021 et s'est poursuivie début 2022. Ainsi en 2022, le parc de camions de collecte a été floqué sur un flan de l'affiche 'la famille du tri s'agrandit', qui se retrouve sur la couverture du guide du tri 2022. Les autocollants consigne de tri des bacs roulants ainsi que les panneaux locaux poubelles ont été également actualisés en conséquence.

L'agglomération a également souhaité préparer une campagne multi-supports pour 2023 ciblée consignes de tri, pour sensibiliser les habitants sur l'importance de bien trier et sur la simplicité du geste du tri. Cette campagne reprend la charte graphique « environnement » de Versailles Grand Parc ainsi que les personnages de la famille du tri s'agrandit (calendrier de collecte 2021-2022, guide du tri, campagne sur les camions de collecte, mise à jour des panneaux locaux poubelles et autocollants bacs roulants)

Les différents supports visés sont les suivants sur le thème 'la star du tri c'est vous'.

Calendrier 2023 : support distribué à tous les agents de Versailles Grand Parc et ses 18 communes et mis à disposition des habitants qui le souhaitent depuis le 11 juillet 2022

Couverture du guide du tri 2023 : support mis à disposition dans les mairies depuis début novembre 2022

Camion benne : personnalisation d'une face de tous les camions benne circulant sur le territoire. Un visuel décliné en 15 formats différents et déployé sur le parc de bennes fin 2022/ janvier 2023

En 2022, 21 publications sur le thème du tri des emballages/papiers et le passage en extension des consignes de tri ont été publiés.

La famille du tri
s'agrandit!



à partir du 1^{er} janvier 2022



Tous les emballages et
papiers se trient !

DÉCHÈTERIES

Versailles Grand Parc propose un service de déchèteries et de points de collecte pour les déchets non ramassés en porte à porte et permet ainsi une meilleure valorisation des encombrants (bois, ferraille, carton, papier, encombrants).

En 2022, six déchèteries desservent les communes listées dans le tableau ci-dessous. Les jours et horaires d'ouvertures sont présentés en annexe 7.

Une déchèterie est un équipement soumis à la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement). C'est un lieu de

collecte en apport volontaire, clos et gardienné, où les usagers peuvent apporter leurs déchets en grandes quantités en fonction du volume autorisé des déchets non dangereux (bois, gravât, plâtre, tout-venant...) ou de nature dangereuse (déchets électriques et électroniques ainsi que les déchets dangereux des ménages). Cet équipement permet de développer au maximum le tri et de valoriser des déchets ménagers.

Elles complètent le dispositif de collecte en porte-à-porte et permettent de sensibiliser les habitants au tri de leurs déchets.

DECHETERIE	ADRESSE	COMMUNES DESSERVIES	EXPLOITANT	MODALITES D'ACCES
BOIS D'ARCY	Rue Abel Gance, ZAC de la Croix Bonnet Bois d'Arcy	Ensemble des communes du territoire	Versailles Grand Parc	20 passages/an sans limite de volume et sur présentation d'une carte d'accès
BUC	83 Rue Clément Ader	Ensemble des communes du territoire	Versailles Grand Parc	20 passages/an sans limite de volume et sur présentation d'une carte d'accès
ECOPOINT DE BIEVRES	27 route de Jouy Bièvres	Bièvres Jouy-en-Josas	Versailles Grand Parc	Limité à 3m³/semaine et sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
LE CHESNAY- ROCQUENCOURT	14 Route de Saint Germain Le Chesnay- Rocquencourt	Le Chesnay- Rocquencourt, Versailles, Bougival et La Celle-Saint-Cloud	Versailles Grand Parc	Limité à 20 passages/an avec limitation de 3m³ par passage et sur présentation d'une carte d'accès
MINI DECHETERIE DE VELIZY- VILLACOUBLAY	23 avenue Robert Wagner Vélizy-Villacoublay	Vélizy-Villacoublay	Versailles Grand Parc	Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
CARRIERES-SUR- SEINE	1 rue de l'Union Carrières-sur-Seine	Bougival La Celle Saint-Cloud	SITRU	Limité à 15 passages/an dans la limite de 3 tonnes et sur présentation d'une carte d'accès



PRINCIPAUX DÉCHETS ACCEPTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

	BOIS D'ARCY	BUC	ECO POINT	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	VELIZY-VILLACOUBLAY
TOUT VENANT INCINERABLE	*	*	*	*	
			(benne tout venant)	(benne encombrants)	
TOUT VENANT NON INCINERABLE	*	*	*	*	
			(benne tout venant)	(benne encombrants)	
METAUX	*	*	*	*	
				(benne encombrants)	
DECHETS VEGETAUX	*	*	*	*	
CARTON	*	*	*	*	
GRAVATS	*	*	*	*	
PLATRE	*	*	*		
BOIS	*	*	*	*	
				(benne encombrants)	
MOBILIER	*	*			
DECHETS TOXIQUES (peintures, colles, vernis, engrais, produits phytosanitaires, solvants, aérosols, acides...)	*	*	*	*	*
				(samedi uniquement)	
HUILE ALIMENTAIRE	*	*	*	*	*
				(samedi uniquement)	
HUILE DE VIDANGE	*	*	*	*	*
BOUEILLE DE GAZ	*	*			
CAPSULES DE CAFE	*	*	*		
BATTERIES	*	*	*	*	*
				(samedi uniquement)	
PNEUS VEHICULES LEGERS	*	*			
FILTRE A HUILE	*	*	*	*	*
				(samedi uniquement)	
PILES	*	*	*	*	*
				(samedi uniquement)	
CARTOUCHES D'ENCRE	*	*	*	*	*
RADIOGRAPHIES	*	*	*	*	*
				(samedi uniquement)	
EXTINCTEUR	*	*	*	*	*
				(samedi uniquement)	
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	*	*	*	*	*
AMPOULES ET NEONS	*	*	*	*	*
				(samedi uniquement)	
TEXTILES	*	*	*		
EMBALLAGES ET PAPIERS	*				
VERRE	*				
BOUCHONS	*	*	*	*	
COUETTES, OREILLERS	*	*			
LIVRES ET DOCUMENTS CONFIDENTIELS	*	*			
LOCAL REEMPLOI	*	*			

CRÉATION DES CARTES D'ACCÈS

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
NOMBRE DE CARTES D'ACCES CREEES DONNANT ACCES AUX DECHETERIES DE BOIS D'ARCY ET BUC	4218	3377	4990	6371	7765	5220
TOTAL CARTE D'ACCES	29446	32823	37813	44184	51949	57179
% AUGMENTATION	17%	11%	15%	17%	18%	10%
NOMBRE DE CARTES D'ACCES CREEES DONNANT ACCES EGALEMENT A LA DECHETERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT	2082	1559	2446	2967	3018	2245

ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATION EN FONCTION DES SITES

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DECHETERIE DE BOIS D'ARCY						
COMMUNES FREQUENTANT LE PLUS LA DECHETERIE	87% Bois d'Arcy, Fontenay -Le-Fleury, Noisy-Le-Roi, Saint-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	85% Bois d'Arcy, Fontenay -Le-Fleury, Le Chesnay, Saint-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	85% Bois d'Arcy, Fontenay -Le-Fleury, Le Chesnay, Saint-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	85% Bois d'Arcy, Fontenay -Le-Fleury, Le Chesnay, Saint-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	88% Bois d'Arcy, Fontenay-Le-Fleury, Le Chesnay, Noisy-Le-Roi, St-Cyr L'Ecole, Versailles, Viroflay	Bois d'Arcy (27%), Versailles (17%), Saint Cyr l'Ecole (16%), Fontenay le Fleury (12%)
NOMBRE DE VISITES	33538	39274	44476	39295	42433	40190
TONNAGES	10153	11039	14065	13174	13308	13412
EVOLUTION TONNAGE	31%	9%	27%	-6%	1%	1%
DECHETERIE DE BUC						
COMMUNES FREQUENTANT LE PLUS LA DECHETERIE				92 % Buc, Chateaufort, Les Loges En Josas, Toussus Le Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Viroflay		Versailles (33%), Buc (21%), Viroflay (9%)
NOMBRE DE VISITES				7696	13835	16221
TONNAGES				1704	4927	12749
EVOLUTION TONNAGE				/	65%	61%
DECHETERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT						
NOMBRE DE VISITES	12363	6451	7330	10077	11581	10425
TONNAGES	1883	1067	706	1111	1616	1209
EVOLUTION TONNAGE	17%	-43%	-34%	57%	45%	-25%
ECOPOINT DE BIEVRES						
NOMBRE DE VISITES BIEVRES	3434	3751	3547	2607	2708	2948
NOMBRE DE VISITES JOUY-EN-JOSAS	3314	3780	3395	2832	2938	3021
NOMBRE DE VISITES TOTAL	6748	7531	6942	5439	5646	5969
PART DE LA POPULATION DE BIEVRES	51%	50%	51%	48%	48%	49%
PART DE LA POPULATION DE JOUY-EN-JOSAS	49%	50%	49%	52%	52%	51%
TONNAGE	1032	1041	1024	980	1162	1060
EVOLUTION TONNAGE	-	1%	- 2%	- 4%	19%	- 9%
MINI DECHETERIE DE VELIZY VILLACOUBLAY						
NOMBRE DE VISITES	3901	3845	1368	1794	2889	2490
TONNAGES	35	27	26	26	28	19
DECHETERIE DE CARRIERE SUR SEINE						
NOMBRE DE VISITES PARTICULIERS BOUGIVAL	810	882	880	763	876	637
NOMBRE DE VISITES PARTICULIERS LA CELLE SAINT CLOUD	1056	1057	986	804	853	690

FRÉQUENTATION PAR TYPE D'USAGER DE LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY, DE BUC ET DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	REPARTITION données 2022
DÉCHÈTERIE BOIS D'ARCY							
PARTICULIER	31060	36158	40443	36037	39453	37114	92%
PROFESSIONNEL*	2162	2585	3055	2505	2575	2633	7%
COLLECTIVITÉ	271	475	953	784	455	389	1%
GENS DU VOYAGE	32	16	14	6	6	129	0%
TOTAL	33525	39234	44465	39332	42486	40265	100%
DÉCHÈTERIE BUC							
PARTICULIER				7244	12869	14429	89%
PROFESSIONNEL*				270	640	764	5%
COLLECTIVITÉ				190	335	696	4%
GENS DU VOYAGE				6		347	2%
TOTAL				7710	13844	16236	100%
DÉCHÈTERIE LE CHESNAY							
PARTICULIER	12200	6357	7202	9942	11531	10406	99.74%
PROFESSIONNEL*	161	77					
COLLECTIVITÉ	2	11	132	140	57	27	0.26%
TOTAL	12363	6445	7334	10082	11588	10433	100%

*administrations et associations comprises

Les données ont été actualisées via le logiciel ECOCITO, afin de prendre en compte dans les fréquentations, les fréquentations des 1^{ers} passages des usagers réalisant une demande de carte sur site, des dépôts exceptionnels suite à des déménagements ou décès.



Déchèterie de Buc



LES CHIFFRES CLÉS

Entre 2021 et 2022, on constate une diminution des fréquentations pour les déchèteries de Bois d'Arcy et du Chesnay-Rocquencourt, tandis qu'une légère augmentation des fréquentations de la déchèterie de Buc est constatée.

La diminution des fréquentations à la déchèterie intercommunale de Bois d'Arcy peut s'expliquer par l'augmentation des fréquentations à la déchèterie de Buc.

- Les déchèteries intercommunales sont très fréquentées par les usagers du territoire et enregistrent chaque année des apports plus importants. Les déchèteries de Buc et de Bois d'Arcy acceptent également les professionnels des communes non adhérentes ayant un chantier sur l'une des communes de l'agglomération. Afin de privilégier l'accès aux particuliers de l'Agglomération, notamment le week-end et de suivre au mieux les apports de chacun, un contrôle d'accès par carte est en place sur les déchèteries de Bois d'Arcy, de Buc et du Chesnay-Rocquencourt.
- L'accès est gratuit pour les particuliers et est limité à 20 passages par an sans limitation de volume pour les déchèteries de Buc et de Bois d'Arcy. En ce qui concerne la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt, la limitation de volume est de 3 m³ par passage. Une carte d'accès est éditée par foyer.
- Les apports des professionnels sont payants. Les professionnels ont accès uniquement aux déchèteries intercommunales de Bois d'Arcy et de Buc et sur présentation de la carte d'accès professionnelle.
- En 2022, 5 220 cartes ont été éditées donnant l'accès à la déchèterie de Bois d'Arcy et Buc, dont 2 245 permettent également l'accès à la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt. Au total 57 179 cartes ont été créées depuis 2012 avec une augmentation de 10% entre 2021 et 2022.

LA DÉCHETÈRIE DE BOIS D'ARCY

Depuis 2012, c'est la première année qu'on observe une légère diminution de la fréquentation sur la déchèterie de Bois d'Arcy. 40 190 visites ont été effectuées en 2022 soit une diminution de 5 % par rapport à 2021. Tandis que les tonnages traités sont toujours aussi élevés avec 13 391 tonnes soit une petite augmentation de 1% par rapport à 2021.

Les particuliers représentent 93% des fréquentations tandis que les professionnels et assimilés représentent 7 % des fréquentations. La commune la mieux représentée est celle de Bois d'Arcy avec un nombre de passage représentant 27% de sa population. Suivent ensuite les communes de Versailles, Saint Cyr l'Ecole et Fontenay-le-Fleury (respectivement 17%, 16% et 12% de leur population). Cette prédominance s'explique par la proximité géographique.

LA DÉCHETÈRIE DE BUC

La déchèterie de Buc a ouvert ses portes le 2 mars 2020. La fréquentation et les tonnages collectés ont nettement évolué depuis l'ouverture. Même si la fréquentation de la déchèterie de Buc est inférieure de celle de Bois d'Arcy (-60%), la différence des tonnages traités sur la déchèterie de Buc est de -663 tonnes par rapport à celle de Bois d'Arcy. Cela s'expliquerait par le caractère rural des communes situées à proximité de la déchèterie de Buc.

- 16 221 visites ont été effectuées en 2022 soit 15% d'augmentation par rapport à 2021.
 - 12 745 tonnes de déchets ont été collectées en 2022 soit une forte augmentation de 61%.
- Les particuliers représentent 94% des fréquentations tandis que les professionnels et assimilés représentent 5%.

La commune la mieux représentée est Versailles avec un nombre de passage représentant 33% de sa population. Suivent ensuite les communes de Buc et Viroflay (respectivement 21% et 9% de leur population). Cette prédominance s'explique par la proximité géographique.

LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

En 2022, une diminution de la fréquentation avec 10 425 visites (-10%) et une baisse des tonnages avec 1 209 tonnes traitées (-25%) est observée par rapport à 2021.

Cela s'explique par la limitation du volume accepté de 3m³ par passage alors qu'auparavant le seuil de dépôt n'était pas limité. Cette déchèterie n'acceptant pas les professionnels, cette limitation de volume a permis de restreindre les apports des professionnels utilisant des cartes de particuliers. Aussi, cette installation ne peut accueillir qu'un nombre réduit de catégories de déchets. Les DDS (déchets dangereux spécifiques : peintures, solvants...) ne sont donc collectés que le samedi lors d'une permanence spécifique.

Les Chesnayscourtois représentent 74% des fréquentations, les Versaillais 17 %, les Cellois 5% et les Bougivalais 2%.

L'ÉCOPOINT DE BIEVRES

En 2022, l'Ecopoint a enregistré un total de 5 969 visites, correspondant à une augmentation de 5,7% par rapport à l'année précédente,

Cependant, il a été remarqué une nette diminution des tonnages collectés en 2022 par rapport à l'année 2021, avec une baisse de 9 % (1 060 tonnes collectées en 2022 contre 1 162 tonnes en 2021).

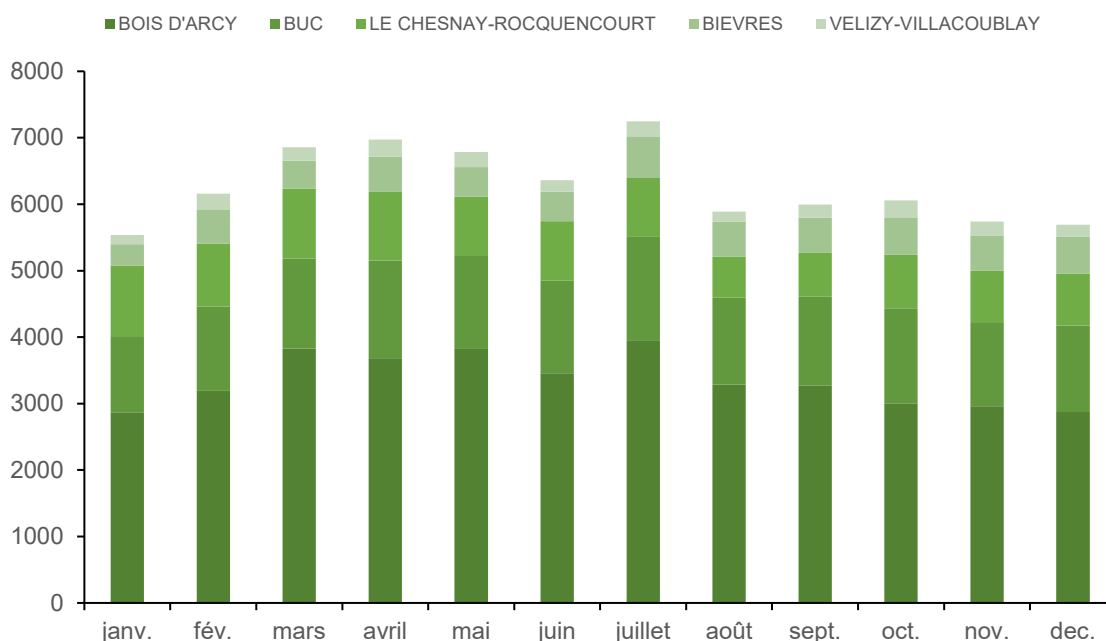
Il est à noter que l'Ecopoint est fréquenté à part égale par les habitants de Jouy-en-Josas et de Bièvres.

LA MINI DÉCHÈTERIE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

En 2022, la mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay, réservée exclusivement aux habitants de cette commune, a enregistré un total de 2 490 visites, ce qui représente une baisse de 13 % par rapport à l'année précédente. La quantité de déchets collectés a également diminué, avec 18,8 tonnes en 2022, soit une baisse de 32 % par rapport à l'année 2021.

Sur cette déchèterie, seuls les déchets toxiques et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont acceptés. Cette restriction explique pourquoi le tonnage global collecté est relativement faible par rapport aux autres installations.

ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATION PAR MOIS PAR SITE



En 2022, les déchèteries ont enregistré leurs plus fortes affluences lors des mois de mars, avril, et mai, avec un pic remarquable en juillet (variation saisonnière des déchets végétaux, vacances, déménagements...). Sur le reste des mois de l'année (janvier, février, juin, et d'août à décembre), on observe une fréquentation des déchèteries relativement stable et uniforme.

TONNAGE COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE EN 2022 ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2021

	BOIS D'ARCY	BUC	LE CHESNAY	ECO-POINT	VELIZY - VILLACOUBLAY
MOBILIER	903,36 (+14%)	285,14 (+59%)			
BOIS	1058,06 (-7%)	960,50 (+113%)		196,00 (-13%)	
CARTON	145,50 (+15%)	140,14 (+36%)	18,96 (-9%)	24,64 (+9%)	
VEGETAUX	850,40 (-13%)	275,42 (+11%)	68,22 (-22%)	52,86 (-5%)	
METAUX	329,04 (-7%)	207,66 (+85%)		56,70 (0%)	
GRAVAT	5370,14 (+4%)	1957,54 (+214%)	302,14 (-25%)	308,44 (-4%)	
TOUT VENANT INCINERABLE	423,14 (+3%)	609,34 (+208%)			
TOUT VENANT NON INCINERABLE	3199,88 (-7%)	7847,28 (+185%)	735,28 (-26%)	368,42 (-10%)	
PLATRE	745,34 (+53%)	270,88 (+243%)			
DDM TRIADIS	33,24 (-31%)	28,59 (+15%)	32,20 (0%)	16,82 (-13%)	5,78 (-32%)
BATTERIES	8,19 (0%)	2,45 (+46%)	0,02 (-87%)	0,00	0,41 (100%)
BATTERIES MIRCO- MOBILITE	0,21 (-23%)				
DDM ECODDS	70,74 (+2%)	32,58 (+4%)			
RADIOGRAPHIE ARGENTIQUE + NUMERIQUE	0,39 (-54%)	0,46 (110 %)			0,00
CAPSULES DE CAFE	1,12 (-69%)	0,30 (-77%)		0,73 (-55%)	
CARTOUCHE D'ENCRE	1,02 (-33%)	0,08 (-42%)		0,18 (-22%)	
DEEE	201,34 (-10%)	105,14 (+8%)	52,60 (-26%)	29,69 (-22%)	11,76 (-33%)
TEXTILE	25,33 (-12%)	9,49 (+13%)		5,20 (-33%)	
PILE & ACCUMULATEURS	2,15 (-23%)	1,06 (-43%)		0,63 (+1%)	0,53 (-9%)
PNEUMATIQUES	13,49 (-16%)	6,18 (+38%)			
HUILE DE MOTEUR	8,10 (-10%)	4,95 (+38%)			0,27 (-70%)
NEONS	0,90 (+7%)	0,31 -9%)		Pas de collecte en 2022	0,09 (100%)
LAMPES	0,17 (-54%)	Pas de collecte en 2022		Pas de collecte en 2022	Pas de collecte en 2022
TOTAL 2022 (% évolution par rapport à 2021)	13 391,25 (+1%)	12 745,48 (+159%)	1 209,42 (-25%)	1 060,31 (-9%)	18,83 (-32%)
TOTAL 2021	13 308,01	4 926,74	1 615,943	1 162,24	27,63

DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES GRATUITES SUR LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

La collecte et le traitement des huiles usagées de qualité "moteur" provenant des déchèteries intercommunales étaient précédemment gérés par la société SEVIA dans le cadre d'un marché public a pris fin le 8 avril 2022. Cependant, suite à l'adoption de la loi N°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre l'Anti-Gaspillage et à l'Économie Circulaire (AGEC), une nouvelle filière de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) nommée CYCLEVIA a été instaurée pour les producteurs d'huiles minérales ou synthétiques, qu'elles soient lubrifiantes ou industrielles.



LES ACTIONS MENÉES EN 2022

• Locaux réemploi :

A l'issue de la 1^{ère} année de mise en place des locaux réemploi sur les déchèteries de Buc et de Bois d'Arcy, des réunions bilans ont été réalisées avec Emmaüs de Bougival et de Trappes. Ainsi, des actions ont été mises en place afin de réorganiser les locaux et une signalétique a été installée pour faciliter le tri et le rangement des objets apportés. Suite à des problèmes d'humidité, le local réemploi de la déchèterie de Bois d'Arcy a été déplacé dans un autre local présent sur ce site.

• Nouvelle plateforme Trackdéchets :

En 2022, la nouvelle plateforme "Trackdéchets" a été utilisée dans le but d'améliorer la traçabilité et la gestion de nos déchets toxiques. Cette solution permet une gestion plus transparente et efficace de ces déchets, depuis la réception des Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD) jusqu'à la validation des tonnages, le tout via une interface en ligne. Cette initiative garantit notre conformité aux réglementations en vigueur tout en simplifiant la communication avec les parties prenantes impliquées dans la gestion des déchets toxiques.

• Renouveau de la convention de reprise du carton, papier et ferraille issus des déchèteries.

Les métaux, les cartons et les papiers/cartons en mélange déposés dans les déchèteries intercommunales ont une valeur économique et peuvent être vendus à des repreneurs dans le cadre d'une convention.

Depuis le 1er janvier 2022, cette nouvelle filière REP prend en charge gratuitement la collecte des huiles usagées en provenance des déchèteries publiques, assure leur traitement, et met à disposition des collectivités territoriales les contenants appropriés ainsi que les équipements de protection individuels nécessaires. Dans le cadre de cette évolution réglementaire, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc a signé une nouvelle convention le 16 mars 2022 avec CYCLEVIA pour la collecte et le traitement des huiles usagées stockées en cuve, provenant des déchèteries intercommunales.



En avril 2018, une convention avait été passée avec le groupement NICOLLIN/SEPUR.

Cette convention arrivant à échéance le 13 avril 2022, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a lancé une nouvelle consultation auprès de différents repreneurs.

Après analyse, c'est le groupement NICOLLIN/SEPUR qui a été retenu. Une nouvelle convention a été signée le 14 avril 2022 pour une durée de 4 ans.

A noter qu'en 2022, 593,4 tonnes de métaux, 329,24 tonnes de papiers/ cartons en mélange ont été collectés sur l'ensemble des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et de l'Ecopoint de Bièvres permettant ainsi à la collectivité de percevoir une recette de 84 573 € liée à la revente de ces matériaux.

• Organisation des formations EcoDDS et Triadis :

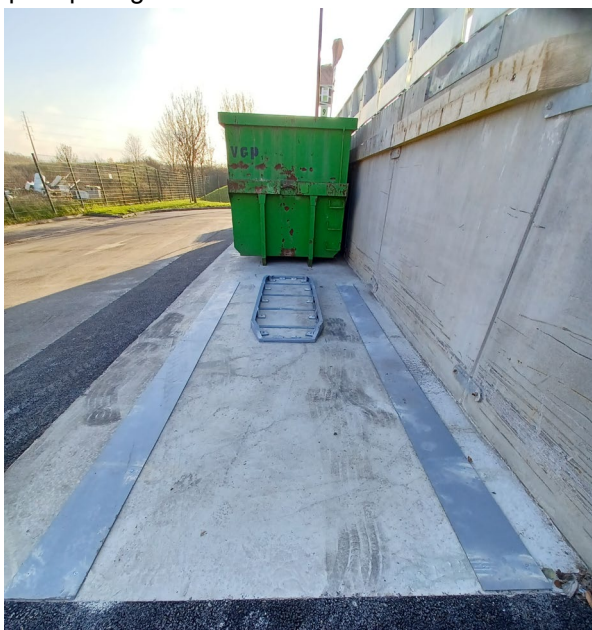
Versailles Grand Parc s'engage continuellement à améliorer la qualité des services offerts à ses résidents. Dans le cadre de notre volonté de rester à la pointe des nouvelles consignes et réglementations relatives au tri des déchets toxiques, une initiative importante a été entreprise. En effet, les agents des déchèteries, ceux du Centre Technique Municipal de Versailles, ainsi que l'équipe administrative dédiée aux déchèteries ont suivi deux formations spécialisées portant sur le tri et le stockage de ces déchets. Ces sessions de formation ont été dispensées par l'Eco-organisme EcoDDS et la société Triadis, en juin et septembre 2022.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES DÉCHÈTERIES

Chaque année, différents travaux de rénovations sont réalisés sur les déchèteries afin d'assurer la l'entretien des bâtiments et garantir la conformité réglementaire et la sécurité des sites.

Déchèterie de Bois d'Arcy :

- Remplacement des panneaux de communications des contenants
- Rénovation des quais n°10 et 11 des bennes tout-venant. Cette rénovation a consisté de refaire entièrement la structure en voirie lourde avec la pose de rail de guidage pour le positionnement des bennes et la fixation de bastaing sur les murs pour protéger la structure lors des rotations.



POINT DE COLLECTE

L'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc n'étant pas couvert par l'accès d'une déchèterie intercommunale à moins de 15 min, l'Agglomération met en place des solutions transitoires, accessibles à tous les habitants de Versailles Grand Parc, permettant d'offrir une alternative de proximité pour des déchets non collectés en porte à porte (cf. annexes 5 et 6).

Ces services sont composés en 2022 de permanences de collecte pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et les déchets dangereux diffus (DDD) des ménages. Ces permanences sont mises en place chaque mois sur des lieux et plage horaire définies. La fréquentation des points de collecte DEEE est très variable : entre 7 et 55 personnes selon les permanences, soit avec une moyenne d'environ 33 personnes/permanence soit 1 906



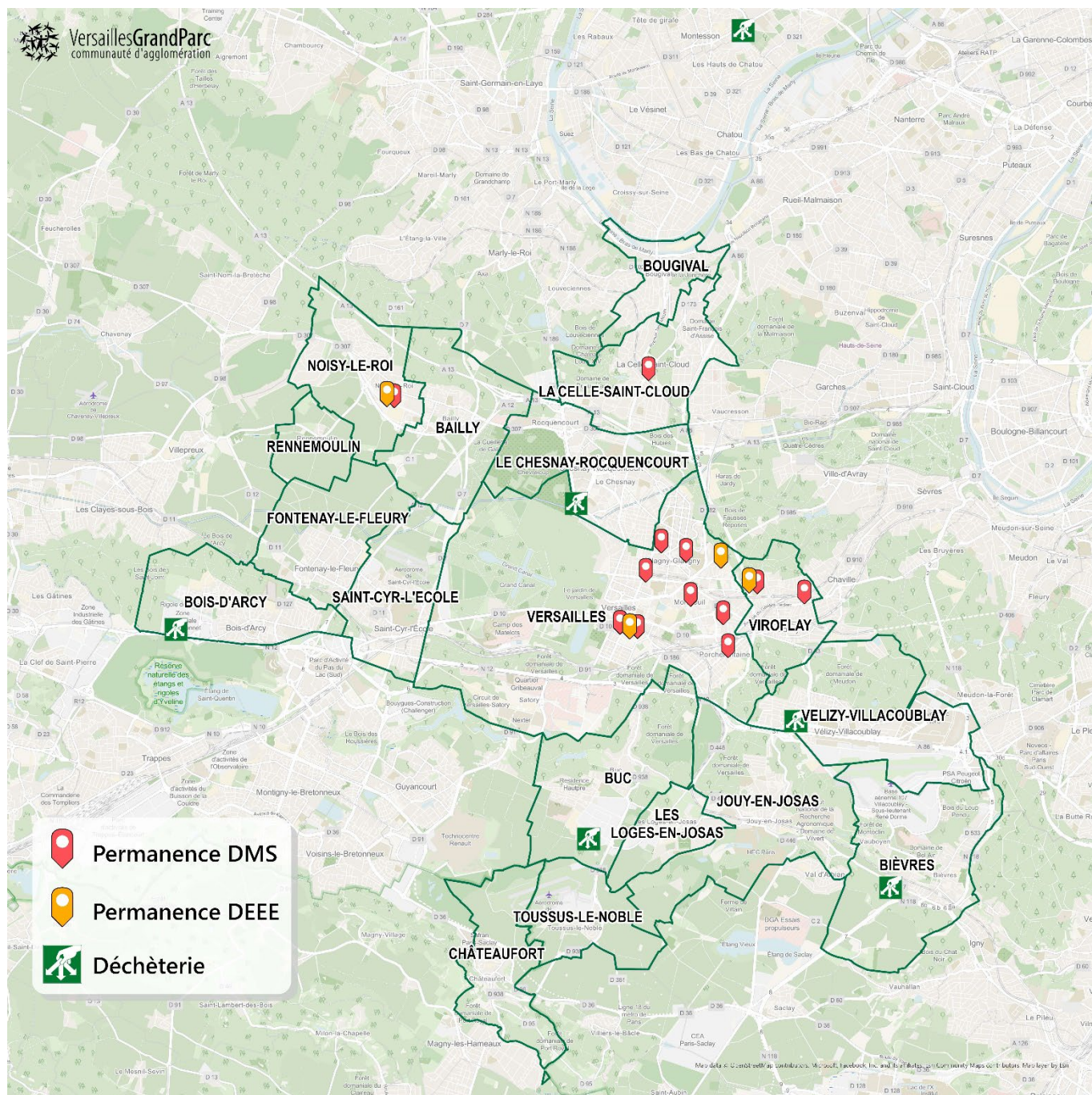
personnes en 2022. La fréquentation moyenne sur les points de collecte des DDD est de 35 personnes soit une moyenne de 4 653 personnes sur l'année 2022. En 2022, l'ensemble de ces points de collecte ont permis de collecter 78 tonnes de déchets dangereux soit presque 30 tonnes de plus qu'en 2021 et 35 tonnes de DEEE soit une diminution de 7 tonnes par rapport en 2021.

En ce qui concerne la permanence de la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt, celle-ci étant ouverte toute la journée du samedi, il est relevé une fréquentation de 1274 personnes/an ce qui représente une diminution de 36% (1976 personnes) par rapport à 2021. Cela s'explique par la limitation du volume des déchets acceptés sur le site au 1^{er} janvier 2022

LES DASRI

En 2012, un nouvel éco-organisme DASTRI a vu le jour, permettant ainsi aux patients en auto-traitement (diabétiques, hémophiles) d'obtenir gratuitement en pharmacie, des contenants pour leurs déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI), déchets perforants, piquants, coupants ou tranchants. Une fois les contenants pleins, ils peuvent les apporter dans les pharmacies partenaires répertoriées sur la carte interactive des points de collecte consultable sur le site internet de Versailles Grand Parc. Ces déchets spécifiques sont ainsi traités en toute sécurité. Versailles Grand Parc a fait le choix de laisser la gestion des DASRI aux pharmacies. En 2022, 76 pharmacies sur le territoire ont adhéré au dispositif de collecte DASTRI. Sur les 18 communes du territoire, 14 présentent au moins une pharmacie adhérente.

CARTE DU RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES ET DES POINTS DE COLLECTE DU TERRITOIRE



LES DÉPÔTS SAUVAGES : UN FLÉAU CONTRE LEQUEL VERSAILLES GRAND PARC ET LES COMMUNES LUTTENT AU QUOTIDIEN

Les dépôts sauvages, ce sont les déchets déposés en dehors des lieux et/ou des jours de collecte. En plus d'être illégal, un dépôt sauvage peut avoir de nombreuses conséquences dommageables : dégradation du paysage, pollution des sols et des eaux, dangers sanitaires, nuisances olfactives, etc. La hausse de ces dépôts a conduit Versailles Grand Parc et les services techniques des communes à se mobiliser pour éradiquer cette pratique. Dans cette optique l'Agglomération soutient les communes en fournissant des panneaux signalétiques (informant par exemple de l'interdiction des dépôts sauvages) en procédant à un nettoyage collectif, en aidant à la réhabilitation des sites touchés ou encore en surveillant les sites à risques.

Les données ci-dessous représentent les tonnages des dépôts sauvages collectés par ordres de service (collecte spécifique réalisée en dehors des tournées de collecte habituelles). Ces tonnages ne tiennent pas compte des tonnages collectés via des bennes de tournée de collecte classique qui ont été détournées pour ramasser certains dépôts sauvages. A l'avenir, la pesée embarquée mise en place sur les bennes de collecte devrait pouvoir permettre de comptabiliser et inclure ces tonnages. Le nombre total de dépôts sauvages collectés par l'agglomération a augmenté de 47% en 2022 par rapport à 2021.

	NOMBRE DE DEPOTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR L'AGGLO	POIDS TOTAL DES DEPOTS SAUVAGES (T)	COUT TOTAL (TRAITEMENT ET ENLEVEMENT) DES DEPOTS SAUVAGES (€ TTC)
2015	59	155,82	31 919,61
2016	58	148,92	26 439,08
2017	92	125,10	38 013,91
2018	85	129,90	43 957,87
2019	63	136,32	31 304,95
2020	86	77,00	26 409,41
2021	70	64,73**	20 950,25**
2022	103	99,10*	27 561,78**

*Hors tonnage collecté via les bennes de collecte de tournées classique détournée pour ramasser certains dépôts

** Hors coût de traitement

Aux données du tableau des dépôts sauvages s'ajoute l'enlèvement de deux dépôts sauvages d'amiante situés sur la commune de Buc. Ces dépôts représentent un coût de collecte et traitement de 5 031€ TTC.

Le territoire de Versailles Grand Parc possède un certain nombre de sites particulièrement touchés par les dépôts sauvages ramassés par l'intercommunalité. L'Agglomération travaille en lien avec les communes sur la résolution de ces points noirs.

A noter que les services techniques des communes ont en charge la collecte des dépôts sauvages inférieurs à 2m³. Ainsi, en plus d'avoir accès aux déchèteries, Versailles Grand Parc met à disposition des communes des moyens pour permettre l'élimination de ces dépôts (bennes et contenants spécifiques dans les centres techniques municipaux, apport direct sur les sites de traitement/regroupement...). Les dépôts sauvages collectés par les communes ne sont pas négligeables et représentent une part importante des quantités déchets collectés. Ces déchets sont ensuite acheminés sur le centre de tri encombrants du CR2T afin d'extraire la partie valorisable puis le reste en broyé avant être envoyé sur l'usine d'incinération.



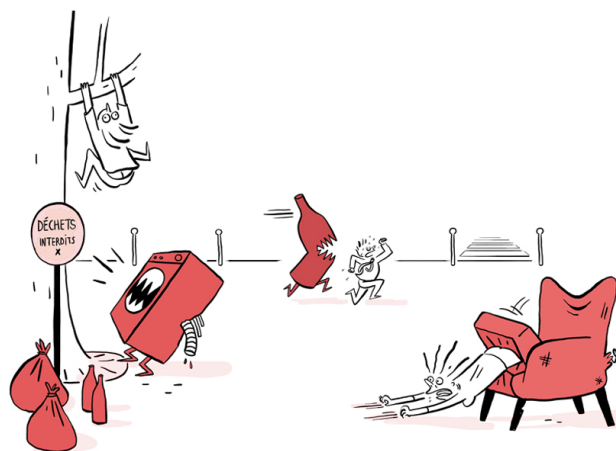
ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DDM (hors bouteilles de gaz)	6,14	19,07	11,99	12,18	15,38	14,01	14,98	13,46
TOUT VENANT	2081	2616	2371	2516	2322	2131	2407	1914
BOIS	0,00	0,00	13	32	22	56	52	25
DEEE	0,63	8,72	8,16	13,38	11,74	11,13	7,60	6,13
TOTAL	2088	2644	2404	2573	2371	2212	2481	1958

ÉVOLUTION DES TONNAGES AUTRES QUE DES DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
VÉGÉTAUX	2442	2565	2227	2547	2496	2525	2625	1973
DÉCHETS BALAYAGE	494,36	136,54	94,22	367,18	224,62	277,84	0,00	192,14
TOTAL	2936	2702	2321	2914	2721	2803	2625	2165

NE RENDEZ PAS VOS
DÉCHETS
SAUVAGES !



VERSAILLES GRAND PARC

AU CONTACT DES HABITANTS

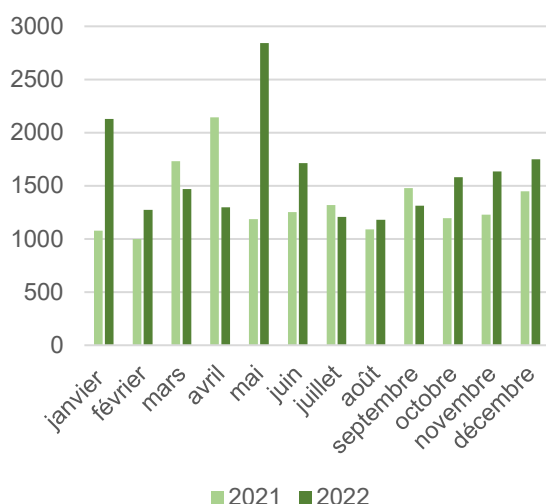
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS

Outre la communication sur la prévention, la relation avec les habitants de l'Agglomération est primordiale tant pour le suivi de la prestation (commande de bacs, signalement des incidents, oublis de collecte...), que pour l'orientation des habitants (geste de tri, jours et modalités de collecte) et l'amélioration des quantités et la qualité des matières recyclées.

Ce contact est maintenu en permanence par téléphone, via la boîte mail environnement, ainsi que par le biais des services communaux.

On recense en 2022, 19 391 appels téléphoniques traités par les équipes de la direction Gestion des déchets (soit 20% de plus qu'en 2021) avec un pic au mois de mai 2022 lors de l'envoi du courrier facturation à blanc sur 7 des 8 communes pilotes TECO.

NOMBRE D'APPELS TELEPHONIQUES TRAITES EN 2021-2022



A noter que sur le site web www.versaillesgrandparc.fr, la rubrique gestion des déchets représente **19.68% de la fréquentation en 2022. Ce chiffre est en baisse** par rapport à 2021.

La page **nouveaux jours de collecte** (mise en place dans le cadre du changement du marché de collecte) est la plus consultée (près de 34.71% des consultations de la rubrique déchets) suivi de

celle des **déchèteries ouvertes pour les particuliers (10.8%)**, créer sa **carte de déchèterie pour particuliers (9.80%)**, les **encombrants (6.17%)**, les **demandes de bacs (5.44%)**, le **tri sélectif (4.76%)** et enfin celle des **autres déchets (4.31%)**.

Depuis le lancement de l'outil Appli T.R.I. en avril 2021 qui est désormais également sur mobile. L'Appli T.R.I. permet à chaque usager de se géolocaliser afin de tout savoir sur la gestion des déchets de son habitation : jours et horaires de collecte, borne la plus proche, jours d'ouverture des déchèteries, consignes de tri, démarches en ligne.

On y trouve désormais les ressourceries de l'Agglomération et les parcs à sapins sur la période concernée.

En 2022, 3 nouvelles fonctionnalités très pratiques sont apparues dans l'application T.R.I. :

- La première consiste en la possibilité de générer un calendrier de collecte personnalisé imprimable. Grâce au mode calendrier intégré dans l'application, il est désormais possible de visualiser les dates et jours de passage des camions de collecte des déchets à son domicile pour les 6 prochains mois.

- La deuxième amélioration est le développement des notifications. Versailles Grand Parc a mis l'accent sur la communication en temps réel. Désormais, les utilisateurs ne manqueront plus aucune information ou changements sur les collectes, fermetures de déchèteries, les reports de collectes. Les mesures spéciales mises en place par l'Agglomération sont désormais accessibles via ces alertes.

- La troisième innovation a été de permettre aux utilisateurs de pouvoir choisir les alertes et rappels qu'ils souhaitent recevoir. Les usagers peuvent activer les notifications qui les intéressent et reçoivent ainsi des notifications de rappel de sortie de leurs bacs et de changements les concernant ! Il est également possible de personnaliser les préférences de notifications.

Une campagne de relance pour faire largement connaître cet outil a été réalisée pendant l'été 2022 (affichages villes, campagne bus). Cette campagne de sensibilisation visait également à promouvoir l'utilisation des déchèteries et à encourager les résidents à adopter des pratiques de gestion des déchets plus durables.

Un module geste du tri est en cours d'élaboration et devrait voir le jour en 2024.

L'appli T.R.I est actuellement utilisée par 9 847 personnes sur ordinateur et par plus de 6 558 utilisateurs sur appareils mobiles.

L'Agglomération a créé une série de supports de communication pour rappeler aux habitants l'importance de déposer leurs déchets en déchèterie. La promotion des déchèteries a été accompagnée d'une sensibilisation à la collecte des encombrants, mettant l'accent sur les horaires d'ouverture. L'objectif : faire comprendre que les déchèteries sont accessibles et prêtes à accueillir les encombrants tout au long de l'été,

Un autre message a été axé sur la consigne de tri. La campagne a mis en avant l'élargissement des possibilités de tri offertes par les déchèteries, rappelant que de nouveaux types de déchets tels que les emballages, les yaourts, les sachets, et bien d'autres, pouvaient désormais y être déposés.

En 2022, 115 publications Déchets ont été diffusés sur Facebook (et pour la plupart, une seconde fois sur Twitter).



LA COMMUNICATION EN CHIFFRE

2 200 demandes par mail et 22 courriers d'habitants traités

20 boîtages sur des rues ou quartiers ciblés pour rappel des consignes de tri ou changement mode de collecte

- 15 000 guides du tri 2023 édités,
- 2 000 guides du tri professionnels édités
- 1 200 guides déchèteries édités
- 1 500 guides compostage individuels, 600 guides compostage collectif et 400 guides lombricompostage édités

Participation à 3 événements (manifestations au sein des communes)

- 14 visites de centre de tri ont pu être réalisées en 2022 après la réouverture du nouveau centre de tri du SIDOMPE

SUIVI DE LA PRESTATION

Si la plupart des appels des usagers portent sur de simples questions sur le service (heures et jours de collecte, geste de tri, demande de dotation en bacs), certains nécessitent des interventions sur le terrain, notamment en cas d'incidents ou de demande de services (changement de bacs par exemple).

Ainsi :

15 810 ordres de services ont été adressés au prestataire de gestion du parc de bacs, la société ESE, entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2022, principalement pour des prestations d'échange de

bacs (7 800 interventions), de livraison de bacs (4 970 interventions) et de retrait de bacs (2 258 interventions).

4 970 bacs neufs ont été mis en place sur le territoire en 2022.

479 bacs ont été prêtés dans le cadre des 55 manifestations qui se sont déroulées cette année sur le territoire.

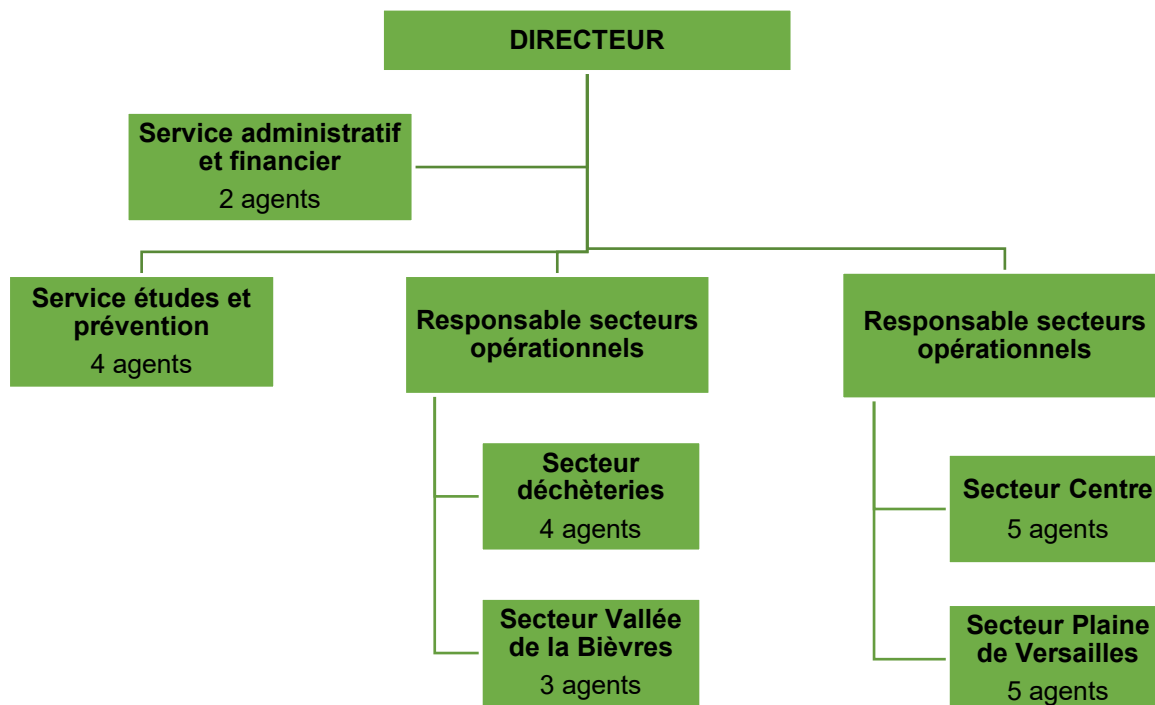
2 248 fiches de suivi ont été transmises aux prestataires de collecte COVED et NICOLIN dans le cadre du suivi courant de la prestation pour signaler entre autre des oublis de collecte, de débordements de bornes de collecte, adresser une demande d'adaptation des circuits de collecte suite à des travaux, manifestations ou des problèmes de stationnement.

326 interventions pour l'enlèvement des dépôts sauvages, la mise à disposition de bennes ou le déplacement / manutention de bornes de collecte déchets ont été menées et facturées à la collectivité :

- Dont 84 interventions pour le déplacement ou manutention de bornes de collecte déchets
- Dont 103 interventions pour la collecte de dépôts sauvages > 2m³ pour un montant total de 27 561€ HT (enlèvement) pour un poids total de 99 tonnes de déchets. Ces dépenses correspondent aux ordres de service réellement effectués sur l'année 2022 (hors coût de traitement).

ORGANISATION INTERNE

Organigramme au 31/12/2022



RÉPARTITION DES AGENTS PAR CADRE D'EMPLOIS AU 31/12/2022

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	POURVUS	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
A	Ingénieurs territoriaux	2	1,83
	Attaché territorial	3	2,80
B	Techniciens territoriaux	6	5,10
	Rédacteur territorial	1	1,08
C	Agents de maîtrise	3	2,33
	Agents administratifs	4	4,00
	Agents techniques	10	9,46
Stagiaire en alternance		1	0,50
TOTAL (HORS STAGIAIRE)		29	26,60
TOTAL		30	27,10

RESSOURCES FINANCIÈRES

DÉPENSES ET RECETTES LIÉES A LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

		2020	2021	2022
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	PRÉCOLLECTE DES DÉCHETS	418 733,09 €	576 909,35 €	746 068,12 €
	COLLECTE	15 364 367,10 €	15 107 585,62 €	16 673 365,84 €
	DÉCHÈTERIE	1 908 594,66 €	2 825 406,81 €	4 386 734,39 €
	VALORISATION	1 611 257,12 €	1 622 775,51 €	2 837 634,23 €
	ÉLIMINATION	7 241 419,81 €	7 500 277,20 €	6 212 118,28 €
	SENSIBILISATION (COMPOSTAGE, ECOLES)	84 192,67 €	74 511,34 €	93 928,62 €
	DIVERS (FRAIS STRUCTURE, COMMUNICATION, INFORMATIQUES, FORMATION, CHARGES DE PERSONNEL...)	1 021 619,63 €	1 489 804,13 €	3 307 091,65 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		27 650 184,08 €	29 197 269,96 €	34 256 941,13 €
EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-0,5%	+ 5,6%	+ 17,3%
DEPENSES INVESTISSEMENT	BACS ET COMPOSTEURS	451 416,24 €	1 165 579,23 €	853 625,73 €
	DECHETERIES : TERRAIN, ETUDES, TRAVAUX	1 683 887,49 €	533 578,74 €	16 599,92 €
	DIVERS MATERIELS (COM) , ETUDES , PREVENTION	5 599,62 €	139 433,58 €	515,64 €
	BORNES DE COLLECTE	692 968,56 €	639 284,16 €	1 187 264,03 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 833 871,91 €	2 477 875,71 €	2 058 006,03 €
EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-10,5%	- 12,6%	- 16,9%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DIVERS : LOCATION DU TERRAIN DE BUC	17 250,00 €	15 096,10 €	33 500,00 €
	EXCEPTIONNELS : PENALITE DE MARCHÉ, REGULARISATION COMPTABLES...	18 529,44 €	130 775,96 €	19 919,89 €
	REDEVANCE SPECIALE	1 436 963,75 €	1 757 727,34 €	2 629 856,47 €
	SOUTIEN AU TRI	1 193 729,84 €	1 471 140,75 €	1 472 218,24 €
	SUBVENTION PREVENTION (ETUDES COMPRISES)	69 006,30 €	114 367,57 €	0 €
	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	29 417 182,00 €	30 065 601,00 €	31 433 321,00 €
	VENTE DE MATERIAUX	295 493,19 €	655 560,66 €	1 838 272,34 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		32 448 154,52 €	34 080 805,71 €	37 426 987,94
EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		-1,0%	+ 5%	+ 10,4%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (SUBVENTIONS)		94 194,61 €	114 367,57 €	355 912,00 €
EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		+152,7%	+ 21,4%	+ 211,2%

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2016, Versailles Grand Parc n'a pas connu d'évolution en matière de périmètre, malgré la fusion au 1^{er} janvier 2019, des communes du Chesnay et de Rocquencourt.

En 2022, les dépenses ont augmenté de 14,65%. On note de fortes augmentations sur l'ensemble des postes. Cela est lié à une importante augmentation des indices de révision des marchés suite à la crise actuelle. Les coûts de collecte et de traitement ont été fortement impactés par l'augmentation du coût de l'énergie. Concernant l'augmentation des charges liées à la déchèterie, cela s'explique par un nombre croissant de dépôts à la déchèterie de Buc. Les charges liées aux investissements diminuent, en effet, la mise en place des équipements pour la tarification éco-responsable est sur sa dernière phase.

En parallèle, les recettes augmentent également de 10,08%. Les recettes de redevance spéciale augmentent fortement et retrouvent leur niveau de 2019 (avant la crise sanitaire et les exonérations). Les recettes liées au soutien et tri et à la vente des matériaux augmentent.

Les dépenses de fonctionnement représentent en 2022 34,2M€.

La répartition des dépenses de fonctionnement évolue peu.

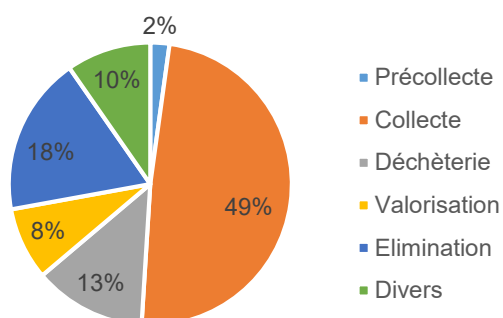
Le poste de dépense le plus important concerne la collecte qui représente près de la moitié du budget de la direction de la gestion des déchets suivi par le traitement des déchets (incinération et valorisation) correspondant à environ 1/4 des dépenses.

L'indemnité de sortie du Syctom n'est pas incluse dans cette analyse, elle se monte à 6,9M€ et porte les dépenses de fonctionnement de 2022 à 41,1M€

La gestion des déchèteries pèse à hauteur de 13% des dépenses de fonctionnement et la pré-collecte (gestion du parc de bac et borne de collecte déchets principalement) à hauteur de 2%.

Le cumul des charges diverses (frais de structure, de personnel...etc) représente 10% des dépenses 2022. Il est en augmentation par rapport à 201 et 2020 mais retrouve un niveau cohérent avec celui d'avant Covid. Il est à noter que les dépenses liées à la communication sont en forte augmentation du fait de l'ensemble des communications envoyés aux propriétaires.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement représentent 37,4M€.

La taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères est la principale source de financement avec 31,4M€ soit 84% des recettes.

La redevance spéciale couvre près de 7% des recettes de fonctionnement soit un peu plus de 2,6M€. Les recettes de la redevance sont en forte augmentation. Elles sont supérieures à celles de 2019, après 2 années passées très en dessous. Cela s'explique par la fin des dispositifs d'exonération partiel pour soutenir les professionnels dans la traversée de la crise sanitaire.

Les subventions attribuées par les syndicats et les éco-organismes pour le soutien au tri et les ventes de matériaux représentent désormais 9% des recettes soit un peu plus de 3,3M€, suite à la sortie du Syctom.

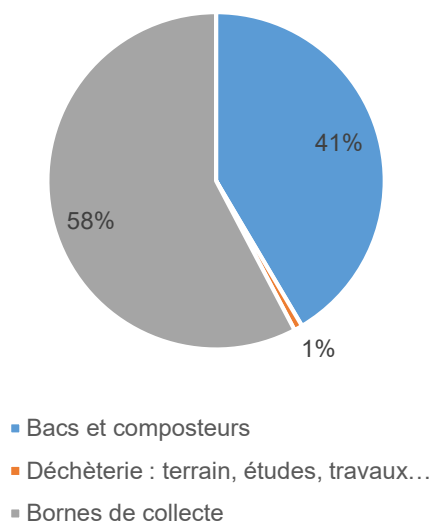
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement au titre de l'année 2022 représentent près de 2,1M€. Ce montant, en diminution par rapport à 2021, s'explique par la fin du déploiement des dispositifs de comptage de déchets pour la tarification éco-responsable sur les sept premières communes pilotes.

Les recettes d'investissement représentent 355K€ en 2022. Cette augmentation s'explique par le remboursement d'une aide faite à un bailleur pour l'implantation de bornes de collecte.

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses d'investissement d'un total d'un peu plus de 2,1M€ se décomposent comme suit :

- Plus de 1,2M€ pour l'achat et l'installation de bornes de collecte déchets soit 58% des dépenses
- 853k€ pour l'achat de bacs et de composteurs soit 41% des dépenses
- Près de 17k€ soit 1% des dépenses consacrées aux déchèteries

REDEVANCE SPECIALE

La loi prévoit que les collectivités puissent assurer l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères produits par le commerce, l'artisanat ou d'autres activités tertiaires et prévoit la possibilité qu'elle soit financée par les professionnels concernés.

Ainsi, par délibération du 15 janvier 2003, le Conseil communautaire a institué le principe de la redevance spéciale pour financer l'enlèvement des déchets qui ne proviennent pas des ménages mais des professionnels selon l'article L2224-14 du Code général des collectivités territoriales.

Les producteurs professionnels assujettis à la redevance spéciale sont les entreprises, les administrations, les commerçants, les artisans, les associations dès lors qu'ils sont utilisateurs du service de Versailles Grand Parc, dans la limite de la compatibilité de leur besoin avec le service déployé.

L'année 2022 aura été marquée par la fin de la pandémie de COVID 19, qui a entraîné une hausse importante d'activité de certains secteurs professionnels (notamment la restauration et l'hôtellerie).

REPARTITION DES RECETTES DE LA REDEVANCE SPECIALE

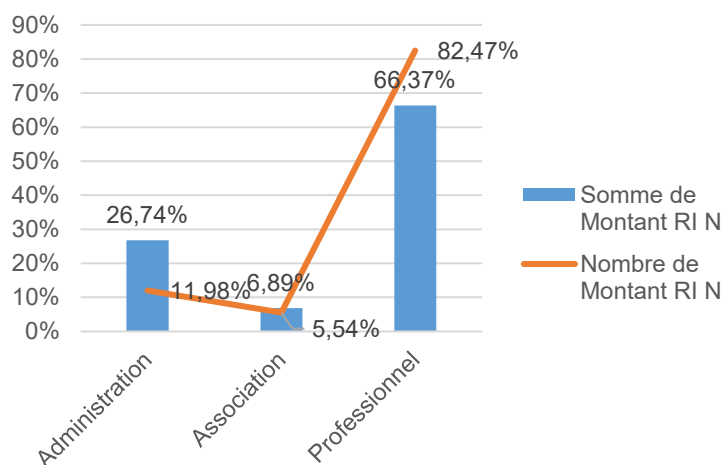
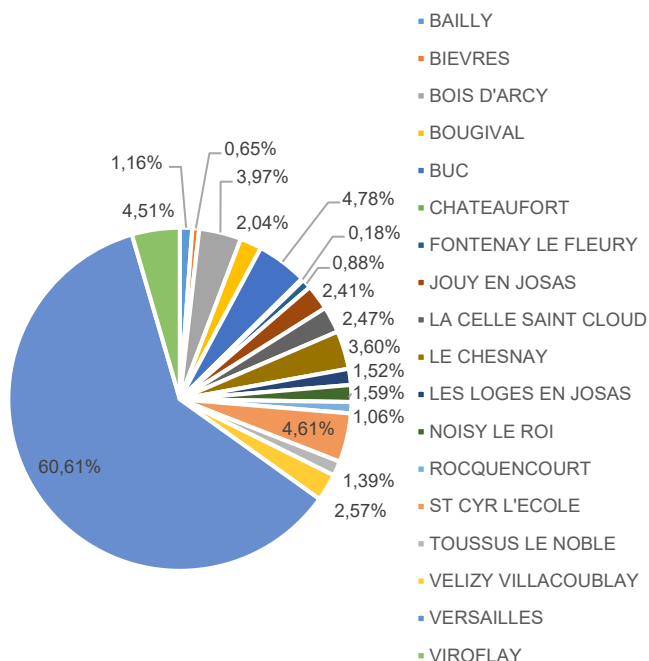
	MONTANTS 2020	MONTANTS 2021	MONTANTS 2022
REDEVANCE SPECIALE	1 317 434,56 €* [*]	1 454 684,51 €** ^{**}	2 444 899,05 €** ^{**}
FORAINS	119 529,19 €	156 250,59 €	184 957,42 €
DECHETERIE	26 768,80 €	58 905,84 €	58 365,70 €
TOTAL	1 463 732,55 €	1 669 840,94 €	2 688 222,17 €

* les montants dus au titre du 3^{ème} trimestre sont facturés sur l'année suivante

** les montants dus au titre du 4^{ème} trimestre sont facturés sur l'année suivante

On décompte 871 redevables soumis à la redevance spéciale sur le territoire de Versailles Grand Parc. Leur répartition est inégale et reflète le tissu économique territorial de l'agglomération. En effet, la ville de Versailles représente 60% des redevables et 61% des recettes. Viennent ensuite les villes de Buc (7% des redevables et 5% des recettes), Viroflay (7% des redevables et près de 6% des recettes) et enfin Saint Cyr l'Ecole (6% des redevables et près de 5% des recettes) et Bois d'Arcy (5% des redevables et 4 % des recettes).

Répartition par communes



Les administrations constituent une part très importante des recettes de la redevance spéciale. Elles ne représentent qu'environ 12% des redevables, mais constituent environ 27% des recettes.

L'intercommunalité rencontre toujours des difficultés (liées à la mise en place de la facturation dématérialisée) à procéder au recouvrement des administrations de son territoire.



ORIENTATIONS 2023

Les principales orientations pour l'année 2023 sont les suivantes :

ETUDE BIODÉCHETS

La loi de transition énergétique (LTECV) a introduit de nouvelles obligations réglementaires en ce qui concerne la gestion des biodéchets, en imposant une généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets avant 2025.

Complétée par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (AGEC) cette obligation s'applique, au plus tard le 31 décembre 2023, à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion de déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.

Cela va se traduire par la mise en œuvre de solutions de gestion de proximité (compostage individuel et partagé, broyage, paillage...) et/ou de collectes séparées des biodéchets (en porte-à-porte ou en apport volontaire) par les collectivités à un rythme de déploiement adapté à leur contexte et aux enjeux locaux.

Les questions de complémentarité de solutions à retenir et de modes de valorisation des biodéchets à privilégier, tout en maîtrisant les coûts et en garantissant des débouchés pérennes, sont au cœur des interrogations actuelles des collectivités.

C'est pour répondre à cette future obligation réglementaire que Versailles Grand Parc réalisera une étude sur son territoire en 2023 incluant une nouvelle campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles.

COMPOSTAGE

→ Etude préalable à la distribution de broyat auprès des administrés.

RS ECO-RESPONSABLE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification éco-responsable, une refonte de la redevance spéciale permettant le financement de la collecte et du traitement des déchets des professionnels sera mise en œuvre en 2023.

TARIFICATION ECO-RESPONSABLE (TECO)

→ Déploiement de la tarification éco-responsable sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole.

La facturation à blanc démarrera en janvier 2023 et la facturation au réel en mai 2023.

→ Envoi de la première facturation au réel sur les communes pilotes de la tarification éco-responsable (hors Saint-Cyr-l'Ecole) à l'été 2023 et réception de la taxe foncière à l'automne.

DECHETERIES

→ Lancement d'une étude et vérification de la conformité réglementaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) des déchèteries de Versailles Grand Parc.

→ Mise en place de nouvelles filières à Responsabilité Elargie sur les déchèteries intercommunales.

EVOLUTION DU CALENDRIER DE COLLECTE

→ Evolution des jours et horaires de collecte sur 6 communes au 01/01/2023

Versailles Grand Parc va procéder à des ajustements d'horaires, de jours et de fréquence de ramassage dans les communes de Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Le Chesnay-Rocquencourt et Toussus-le-Noble. Le nombre de ramassage hebdomadaire des ordures ménagères sera diminué pour deux communes et les horaires de passage des camions seront modifiés pour les autres.

UNIFORMISATION DU COLLECTEUR SUR LA COMMUNE DU CHESNAY-ROQUENCOURT

→ Un seul et même collecteur sur le Chesnay-Rocquencourt

La collecte de la commune historique du Chesnay est assurée par la société Nicollin et la collecte sur la commune historique de Rocquencourt par Coved. Dans un souci de cohérence des schémas de collecte, il est opportun d'avoir le même collecteur sur une même commune. Ainsi au 01/01/2023, la société Coved sera remplacée par la société Nicollin afin d'assurer la collecte des déchets sur la commune historique de Rocquencourt.

COMMUNICATION

→ Lancement d'une campagne de communication 'les bons gestes Eco-citoyens'

→ Elaboration d'une Foire Aux Questions sur le site internet de Versailles Grand Parc

PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES PUBLICS

Les équipes travailleront sur les marchés suivants :

- Fourniture, pose et entretien de bornes d'apport volontaire sur Versailles Grand Parc
- Vérifications et entretiens périodiques obligatoires des installations de récupération des Eaux Pluviales des déchèteries intercommunales de Buc et Bois d'Arcy de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc
- Sensibilisation des publics à la réduction des déchets et à la prévention de l'environnement
- Sensibilisation aux pratiques du compostage
- Fourniture et livraison de composteurs, lombricomposteurs et bioseaux pour les habitants de la CAVGP

DIVERS

→ Diminution de la fourniture des sacs ordures ménagères sur Versailles et déchets végétaux sur le Chesnay-Rocquencourt en faveur des bacs.



ANNEXES

ANNEXE 1 : MARCHES PUBLICS EN COURS

41 marchés sont gérés par la Direction Gestion des déchets

N° DU MARCHÉ	INTITULE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIFICATION	DATE DE FIN
PRECOLLECTE (17 marchés en cours)				
2019ABA017	Fourniture et distribution de sacs OM pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Fourniture de sacs OM pour les habitants de Versailles et du Chesnay	PTL	14/09/2020	13/09/2024
	Ajout de la fourniture de sacs ordures ménagères : Fourniture de sacs prépayas destinés aux ordures ménagères dans le cadre du déploiement de la tarification éco-responsable	PTL	12/12/2021	13/09/2024
2019ABA019	Fourniture et distribution de sacs OM pour les habitants de de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Distribution de sacs OM pour les habitants de Versailles	ACP SERVICES	14/09/2020	13/09/2024
19ABA20	Fourniture et livraison de sacs pour les déchets végétaux pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	TAPIERO	09/09/2020	08/09/2024
2020ABA41	Gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles grand parc. Lot 1 : Fourniture de bacs roulants et gestion du parc de bacs (roulants et modules bacs) destinés à la collecte des déchets	ESE FRANCE	06/10/2020 (démarrage prestation au 01/12/2020)	05/10/2024
2020ABA42	Gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles grand parc. Lot 2 : Fourniture de modules bac destinés à la collecte des déchets	ESE FRANCE	06/10/2020 (démarrage prestation au 01/12/2020)	05/10/2024
19ABA11	Fourniture, pose et entretien des bornes de collecte déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte d verre, des ordures ménagères et des déchets recyclables et des abris bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables	ASTECH	05/11/2019	05/11/2023
812 527	Marché captif de Fourniture, remplacement, adaptation, pose et mise en service de bornes de collecte adaptées à l'expérimentation de la tarification écoresponsable sur la zone d'aménagement concertée Charles renard sur la commune de st Cyr l'école	SULO	08/10/2021	01/11/2023
19ABA12	Fourniture, pose et entretien des bornes de collecte déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 3 : Maintenance préventive et curative du parc de conteneurs aériens, semi-enterrés, enterrés et du parc d'abris bacs	ESE France	05/11/2019	05/11/2023
19ABA13	Fourniture, pose et entretien des bornes de collecte déchets sue le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 4 : Lavage du parc de conteneurs aériens, semi-enterrés, enterrés et du parc d'abris-bacs dont les bacs roulants	ESE FRANCE	05/11/2019	05/11/2023
2020ABA30	Travaux d'installation de conteneurs enterrés sur le territoire de Versailles Grand Parc	SEIP	15/01/2020	14/01/2024
2020ABA47	Fourniture de conteneurs aériens d'apport volontaire sur le territoire de Versailles Grand Parc Lot 1 : Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte des déchets recyclables	SULO	07/09/2020	06/09/2024

2020ABA048	Fourniture de conteneurs aériens d'apport volontaire sur le territoire de Versailles Grand Parc Lot 2 : Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte du verre	CONTENUR	07/09/2020	06/09/2024
2019ABA21	Marché fourniture et livraison de composteurs, lombricomposteurs et bioseaux pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	QUADRIA	11/02/2020	10/02/2024
18ABA11	Marché de sensibilisation aux pratiques du compostage	ORGANEO	08/09/2018	08/09/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 08/09/2023
19ACA01	Marché sensibilisation Lot 1 : Spectacles à destination des publics scolaires	Multi attributaire : Chapiteau vert, compagnie Harmonie théâtre et Pile Poil et compagnie.	24/10/2019	24/10/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 24/04/2023
19ABA09	Marché sensibilisation Lot 2 : Ateliers à destination des publics scolaires et périscolaires	LetM	24/10/2019	24/10/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 24/04/2023
19ABA10	Marché sensibilisation Lot 3 : Animations dans le cadre de manifestation et en grand format pour tout public et mise en place d'action de sensibilisation en pied d'immeuble	Pikpik environnement	24/10/2019	24/10/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 24/04/2023

COLLECTE ET TRAITEMENT (14 marchés en cours)

19ABA07	Traitement des déchets végétaux	Bio Yvelines Service/ SEPUR	16/08/2019 (Démarrage prestations au 01/01/2020)	31/10/2027 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/03/2028
2020ABA34	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Territoire 1 (Bougival, CSC, Chesnay, Vélizy, Versailles)	NICOLLIN	09/09/2020 (démarrage prestations au 01/04/2021)	31/03/2028
2020ABA035	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Territoire 2 (Bailly, Bièvres, Bois-d'Arcy, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay)	COVED	09/09/2020 (démarrage prestation au 01/04/2021)	31/03/2028
19ABA16	Traitement des objets encombrants du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SEPUR	13/03/2020 (démarrage prestations au 01/01/2021)	31/03/2028
18ABA04	Collecte des déchets diffus spécifiques au sein des déchèteries intercommunales fixes et mobiles ainsi que des CTM des communes adhérentes à VGP	TRIADIS SERVICES	15/05/2018	14/05/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/10/2022
18ABA05	Traitement des déchets diffus spécifiques au sein des déchèteries intercommunales fixes et mobiles ainsi que des CTM des communes adhérentes à VGP	TRIADIS SERVICES	15/05/2018	14/05/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 30/10/2022
2022ABA06	Collecte et traitement des déchets dangereux diffus issus des déchèteries, permanences de collecte et des CTM VGP	TRIADIS SERVICES	14/09/2022	14/09/2026

18ABA06	Collecte et traitement des huiles de vidange usagées issues des déchèteries intercommunales fixes et des services techniques municipaux	SEVIA	09/04/2018	26/03/2022
2021ABA14	Marché de traitement des déchets alimentaires et assimilés du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SEPUR	10/12/2021	01/01/2030
2022ABA01	Collecte des contenants permettant le stockage des livres et des documents confidentiels sur la déchèterie de Bois-d'Arcy	NOUVELLE ATTITUDE	20/04/2022	20/04/2026
DECHETERIE (6 marchés en cours)				
2020ABA36	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Gestion haut de quai et bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc, prestation de gardiennage des permanences de collecte, mise à disposition de bennes et transport des déchets issus des permanences de collecte et des centres techniques municipaux	NICOLLIN SEPUR	30/11/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	29/11/2024
2020ABA37	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Traitement des déchets tout venant collectés sur les déchèteries intercommunales, par les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages.	NICOLLIN SEPUR	01/12/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	30/11/2024
2020ABA38	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 3 : Traitement des déchets de bois collectés sur les déchèteries intercommunales et par les services techniques des communes membres.	NICOLLIN SEPUR	27/11/2020	26/11/2024
2020ABA39	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 4 : Traitement des gravats inertes collectés sur les déchèteries intercommunales, sur les permanences de collecte, par les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages.	NICOLLIN SEPUR	27/11/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	26/11/2024
2020ABA40	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 5 : Traitement des gravats non inertes ou en mélange collectés sur les déchèteries intercommunales et par les services techniques des communes membres	NICOLLIN SEPUR	27/11/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	26/11/2024
2021ABA10	Entretien des espaces verts dans l'enceinte des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et, à titre exceptionnel, sur d'autres sites du territoire	VOISIN PARCS ET JARDINS	11/08/2021	10/08/2025

AUTRES (8 marchés en cours)

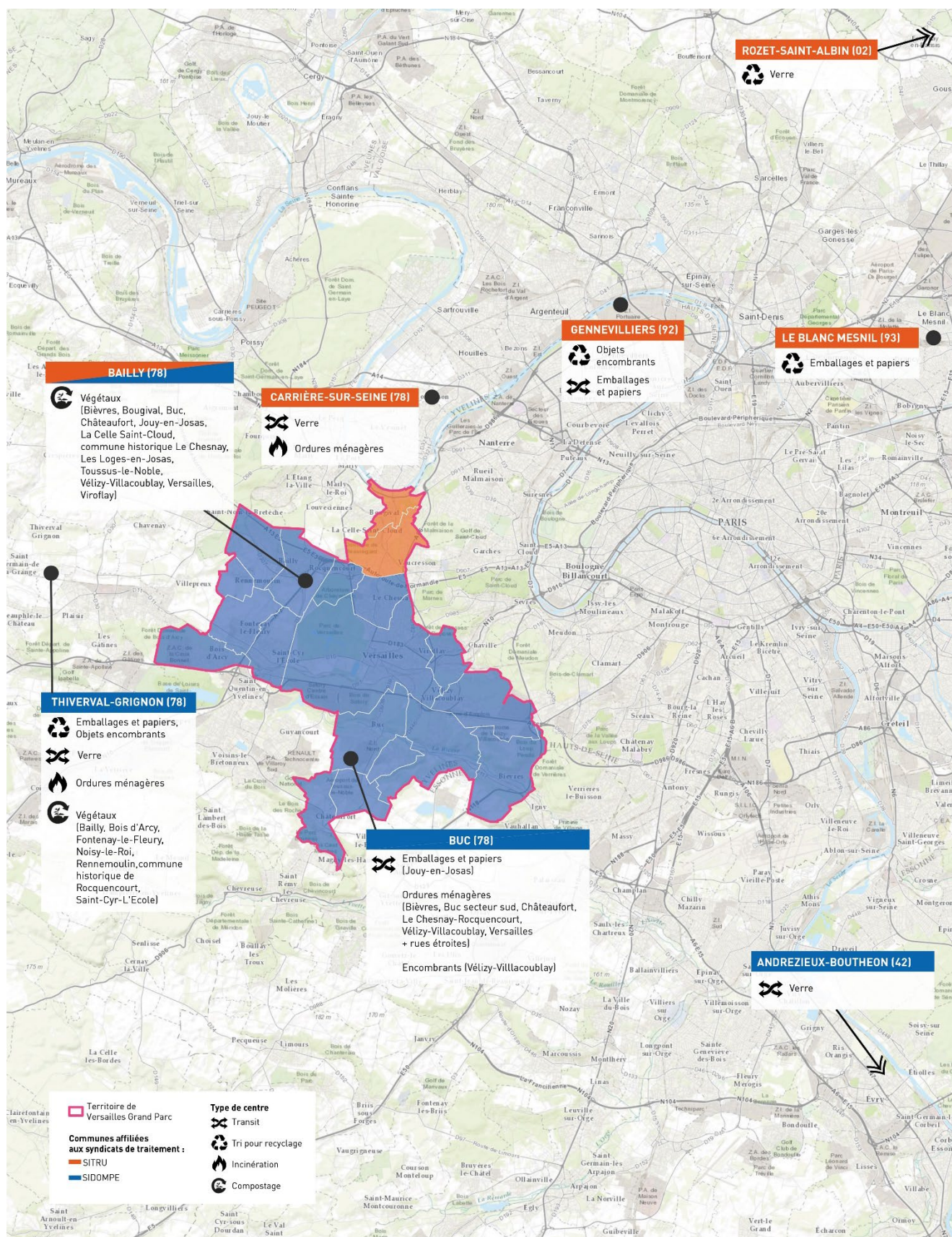
2022812549	Etude préalable à l'instauration du tri à la source et à la valorisation des biodéchets des ménages et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	AJBD	26/12/2022	Début 2024
2020ABA31	Marche d'enquête et de sensibilisation d'enquête et de sensibilisation en porte à porte des producteurs de déchets de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	ESE FRANCE	07/10/2020	Fin janvier 2022
18ABG015	Prestation de capture et de fourrière animale des animaux errants ou morts sur les territoires de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SACPA	26/03/2018	25/03/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 26/03/2023
19ABA09	Acquisition, déploiement hébergement et maintenance d'une solution de gestion du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	Tradim	29/05/2019	27/05/2022
19ABA14	Acquisition et installation d'un système de contrôle du remplissage et d'optimisation de la gestion des conteneurs d'apport volontaire de Versailles Grand Parc	SIGRENEA	08/10/2019	07/10/2024
18ABA19	Assistance Maitrise d'ouvrage relative à la mise e place de la tarification incitative	CITEXIA/ LANDOT et ASSOCIES/AJB D/PARMENION	06/11/2018	05/11/2022
2020ABA45	Fourniture et livraison de gallinacées	FERME DE GALLY	17/07/2020	17/07/2024
	Vérification périodique Gerbeur	DEKRA	01/01/2018	31/12/2023

ANNEXE 2 : 12 AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS PASSES EN 2022 PAR LA DIRECTION GESTION DES DECHETS

N° DU MARCHÉ	INTITULE DU MARCHÉ	INTITULE DES AVENANTS	NOTIFIE LE
19ABA20	Fourniture et livraison de sacs pour les déchets végétaux pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	Avenant 1 : intégration d'un bordereau des prix unitaires provisoires applicable du 01/01/2022 au 30/06/2022 et modification de la clause de variation des prix	10/06/2022
18ABA11	Marché de sensibilisation aux pratiques du compostage	Avenant 1 : Prolongation du marché jusqu'au 08/09/2023	08/09/2022
19ABA11	Fourniture, pose et entretien des bornes de collecte déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte d verre, des ordures ménagères et des déchets recyclables et des abris bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables	Avenant 2 : Rajout des prix frais transport des pièces détachées	03/02/2022
2019ABA017	Fourniture et distribution de sacs plastiques pour les Ordures ménagères et biodéchets sur le territoire de VGP Lot 1 : Fourniture de sacs plastiques bordeaux 30 L et 100 L pour les OM	Avenant 1 : Versement d'une compensation en application de la circulaire n°6338/SG et révision à la hausse des prix unitaires pour commandes passées sur la période du 01/02/2022 au 13/09/2023	24/11/2022
2020ABA35	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Territoire 2 (Bailly, Bièvres, Bois-d'Arcy, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay)	Avenant 1 : Ajout de la collecte des biodéchets pour les communes de Jouy-en-Josas, Fontenay-le-Fleury, Rocquencourt (ville historique) à compter du 01/01/2022 suite à la sortie de l'intercommunalité du SYCTOM de Paris et à son adhésion au SIDOMPE.	16/02/2022
2020ABA35	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Territoire 2 (Bailly, Bièvres, Bois-d'Arcy, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay)	Avenant 2 : sortie de la commune Rocquencourt (ville historique) du périmètre de collecte avec transfert du lot 1 (titulaire Nicollin) à compter du 01/01/2023 et transfert du présent marché de la société COVED à la société COVED ID	09/12/2022
2020ABA34	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Territoire 1 (Bougival, CSC, Chesnay, Vélizy, Versailles)	Avenant 1 : Modalités d'apport des déchets des communes de Versailles, le Chesnay (ville historique et Vélizy-Villacoublay) vers les nouveaux exutoires suite à la sortie de l'intercommunalité du SYCTOM de Paris et ajout de la collecte des biodéchets effective depuis le 01/01/2022 pour les communes de Versailles, le Chesnay (ville historique) Vélizy-Villacoublay et La Celle-Saint-Cloud.	08/02/2022
2020ABA34	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 01 - Territoire 1 (Bougival, CSC, Chesnay, Vélizy, Versailles)	Avenant 2 : Transfert de la gestion des déchets de la commune de Rocquencourt à la société Nicollin à compter du 01/01/2023	24/11/2022

2020ABA39	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 4 : Traitement des gravats inertes collectés sur les déchèteries intercommunales, sur les permanences de collecte, par les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages.	Avenant 1 : Remplacement indice des prix AUTIND CS2 par indice FSD1 (frais et service divers - modèle de réf n°1)	24/03/2022
19ACA01	Marché sensibilisation Lot 1 : spectacles à destination des publics scolaires	Avenant 1 : prolongation de la durée du marché de 6 mois	10/10/2022
19ABA09	Marché sensibilisation Lot 2 : Ateliers à destination des publics scolaires et périscolaires	Avenant 1 : prolongation de la durée du marché de 6 mois	10/10/2022
19ABA10	Marché sensibilisation Lot 3 : Animations dans le cadre de manifestation et en grand format pour tout public et mise en place d'action de sensibilisation en pied d'immeuble	Avenant 1 : prolongation de la durée du marché de 6 mois	10/10/2022

ANNEXE 3 : DEVENIR DES DECHETS EN FONCTION DE L’AFFILIATION DES COMMUNES AUX SYNDICATS DE TRAITEMENT



ANNEXE 4 : PARTICULARITES DE COLLECTE

COMMUNE	COMPACTEUR (HORS MARCHÉ ALIMENTAIRE)	BENNE OUVERTE POSEE AU SOL	GRUTAGE / AUTRE
BOUGIVAL		Résidence les 3 Forêts 334 logements 1 benne encombrants de 30 m³ vidée à la demande 1 à 2 fois par mois. Pose de la benne le mardi vers 7h et récupération vers 12h30. Résidence 3F 425 logements Location de 3 bennes encombrants de 30 m³ vidé 1 fois par mois Pose de la benne la veille du dernier jeudi de chaque mois (retrait de 2 benne vers 12h30 et la 3^e le lendemain matin)	
FONTENAY-LE-FLEURY	Résidence du Parc Montaigne 2 500 habitants 2 compacteurs dont 1 OM et 1 EP (20m³ chacun) vidé 1 fois par semaine. Jour de vidage : jeudi pour les ordures ménagères et jeudi pour les emballages et papiers	Résidence du Parc Montaigne 2 500 habitants 1 benne encombrants de 30 m³ vidé 2 fois par mois (jeudi semaine paire)	
JOUY-EN-JOSAS	Résidence Parc de Diane 1500 habitants 1 compacteur OM de 20 m³ vidé le vendredi		
LA CELLE SAINT-CLOUD	Résidence Elysée 2 4 500 habitants 2 compacteurs ordures ménagères (25 et 20 m³) vidés deux fois par semaine pour le 25m³ (mardi et vendredi) et une fois par semaine pour le 20 m³ (mercredi)	Résidence Elysée 2 4 500 habitants 1 benne encombrants de 30 m³ au lieu-dit du Bois Sabatier - 4 rotations par mois Vidage le mercredi (mise en place à 7h et retrait vers 12h30) Leur collecte a lieu deux fois par mois : - secteur n° 1 : bâtiments 31 à 75 - secteur n° 2 : bâtiments 76 à 130	Résidence DSFA 470 logements Grutage des végétaux le jeudi jusqu'à 48 collectes par an Résidence Elysée 2 4500 habitants 18 avenue de la jonchère 15 grutages maximum de déchets végétaux sont effectués par an le mardi à la demande
NOISY-LE-ROI		Quartier la Quintinie 220 logement 1 benne encombrants 30 m³, le 4^e mercredi du mois, parking des Moulineaux Mise en place le mardi entre 15h et 17h et retrait le jeudi entre 9h et 12h Résidence la Gaillarderie 510 logements 1 benne encombrants 30 m³ le 2^e mercredi du mois	Apport direct au centre technique municipal sur présentation d'une carte d'accès. Uniquement accessible aux habitants de la Quintinie depuis septembre 2016
VERSAILLES		Zone militaire de Satory 2056 logements 3 bennes encombrants 30 m³ dont un vidage systématique d'une benne tous les mardis et au besoin le vendredi	

ANNEXE 5 : PERMANENCES DE COLLECTE DES DECHETS DIFFUS

Accessible à tous les habitants de Versailles Grand Parc sur présentation d'un justificatif de domicile.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE	HORAIRES DE COLLECTE	LIEUX DE COLLECTE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	1 ^{er} samedi du mois (pas de collecte en aout)	9H00 - 13H00	Place du Jumelage
NOISY-LE-ROI	3 ^e samedi du mois	9h00 - 13h00	CTM, 2 Avenue de l'Europe
VERSAILLES	1 ^{er} samedi du mois (pas de collecte en aout)	9h00 - 12h30	rue Pierre Lescot (Ctre Cial Richard Mique)
	1 ^{er} samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	14h00 - 17h30	Angle de la rue Artois et Refuge
	2 ^e samedi du mois (pas de collecte en aout)	9h00 - 12h30	Square Jean Houdon
	2 ^e samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	14h00 - 17h30	9 rue Vauban
	3 ^e samedi du mois (pas de collecte en aout)	9h00 - 12h30	Marché place Saint Louis
	3 ^e samedi du mois (pas de collecte en aout)	14h00 - 17h30	Marché Notre Dame (Carré à la Marée)
	4 ^e samedi du mois	9H00 - 12H30	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)
	4 ^e samedi du mois (pas de collecte en aout)	9h00 - 12h30	86, rue Yves le Coz (maison de quartier de Porchefontaine)
VIROFLAY	1 ^{er} samedi du mois	9H00 - 12H30	Parking allée des Cordons Bleus
	1 ^{er} samedi du mois	8H30 - 12H30	Rue Robert Cahen (entre la bibliothèque et l'Ecu de France)

Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés

ANNEXE 6 : PERMANENCES DE COLLECTE DEEE

Accessible à tous les habitants de Versailles Grand Parc sur présentation d'un justificatif de domicile.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE	HORAIRES DE COLLECTE	LIEUX DE COLLECTE
NOISY-LE-ROI*	3 ^e samedi du mois	9h00 - 13h00	CTM, 2 Avenue de l'Europe
VERSAILLES	3 ^e samedi du mois (pas de collecte en aout)	9H00 - 12H30	Croissement Chemin des fausses reposes et rue Charles GOUNOD
	2 ^e samedi du mois	9H00 - 12H30	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)
	4 ^e samedi du mois	9H00 - 12H30	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)
VIROFLAY	1 ^{er} samedi du mois	9H00 - 12H30	Parking allée des Cordons Bleus

*collecte des gravats également sur ce point

Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés

ANNEXE 7 : LES JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
DECHETERIE DE BOIS D'ARCY (fermées les jours fériés)							
PARTICULIER	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -18h	9h -13h
PROFESSIONNEL	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	Accès non autorisé	Accès non autorisé
DECHETERIE DE BUC (fermées les jours fériés)							
PARTICULIER	9h -13h 14h -18h	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -18h	9h -13h
PROFESSIONNEL	9h -13h 14h -18h	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	Accès non autorisé	Accès non autorisé
ECOPOINT DE BIEVRES (fermées les jours fériés)							
PARTICULIER	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30-12h30 13h30-17h (18h d'avril à septembre)	9h30-12h30 13h30-17h (18h d'avril à septembre)	9h30-12h30 13h30-17h (18h d'avril à septembre)
DECHETERIE DE CHESNAY-ROCQUENCOURT (fermées les jours fériés)							
PARTICULIER	9h30 - 13h30	9h30 - 13h30	9h30 - 13h30	9h30 - 13h30	9h30 - 13h30	8h30 -12h 14h -17h	Fermé
MINI DECHETERIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (fermées les jours fériés)							
PARTICULIER	8h - 12h	Fermé	13h30 -17h	Fermé	Fermé	9h -12h	Fermé
DECHETERIE DE CARRIERES SUR SEINE (fermeture : 1er janvier, 1er mai et 25 décembre)							
PARTICULIER	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	10h - 17h (19h d'avril à septembre)

ANNEXE 8 : PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT

KG par habitant	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ORDURES MENAGERES (OMR)	238,25	235,00	230,38	229,03	228,23	223,42	212,26	211,92	198,81
EMBALLAGES ET PAPIERS	46,71	47,03	47,16	45,76	45,06	45,50	48,42	50,57	50,56
VERRE	23,84	24,26	24,49	24,88	24,68	25,37	26,77	26,58	25,71
VEGETAUX	36,45	32,09	33,00	30,23	29,95	29,85	29,40	32,58	26,09
ENCOMBRANT	26,79	26,15	27,44	26,71	26,13	25,75	26,96	26,31	22,56
BIODECHETS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50
DEEE	0,31	0,36	0,38	0,22	0,23	0,19	0,11	0,16	0,13
DDM	0,21	0,22	0,23	0,22	0,21	0,24	0,20	0,18	0,29
DASRI	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,02	0,00	0,00
TEXTILE	2,53	2,58	2,74	2,88	2,94	2,99	2,38	2,80	1,94
TOTAL_DECHETS OCCASIONNELS	0,73	0,67	0,72	0,56	0,67	0,51	0,42	0,42	0,47
TOTAL DECHETERIE	32,87	38,08	42,42	51,96	52,11	61,82	64,92	79,99	105,94
TOTAL CTM	19,02	21,30	20,48	18,60	20,91	19,59	18,88	19,29	15,17
TOTAL DMA (hors déchèterie)	308,80	306,29	302,03	299,66	297,97	294,29	287,44	289,07	275,08
OMA	308,80	306,29	302,03	299,66	297,97	294,29	287,44	289,07	275,08
DMA	424,66	424,58	426,09	427,72	427,73	431,79	428,02	447,66	446,55

ANNEXE 9 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

KG par habitant par an	GRANDE COURONNE (ORDIF 2021)	YVELINES (ORDIF 2021)	ILE-DE-FRANCE (ORDIF 2021)	FRANCE (ORDIF 2021)	VERSAILLES GRAND PARC 2022
DMA	541	528	476	611	447
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)	273	286	281	246	199
EMBALLAGES ET PAPIERS	47	49	42	53	51
VERRE	22	28	21	34	26
VEGETAUX	40	44	21	18	26
ENCOMBRANT HORS DECHETERIE	21	25	28	10	23
Autres collectes séparées (DDM+DEEE+TEXTILE)	2	3	1	NC	2
DECHETERIE	137	93	82	243	106

ANNEXE 10 : FICHE RECAPITULATIVE

		TONNAGES COLLECTES	TONNAGES ENTRANTS	DESTINATION DE TRAITEMENT	TYPE DE VALORISATION
ORDURES MENAGERES	PAP	49148	53388	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
	BORNE DE COLLECTE	4240			
VERRE	PAP	829	6905	Verrerie	Valorisation matière
	BORNE DE COLLECTE	6075			
EMBALLAGES ET PAPIERS	PAP	12697	13577	Centre de tri	Valorisation matière
	BORNE DE COLLECTE	880			
BIODECHETS	PAP	403	403	Micro-méthanisation	Valorisation matière
VEGETAUX	PAP	6692	8369	Compostage	Valorisation organique
	BORNE DE COLLECTE	314			
	DECHETERIE	1363,46			
ENCOMBRANTS	PAP	5552	6794	Centre de tri puis centre d'incinération	Valorisation matière et énergétique
	BORNE DE COLLECTE	506			
	DECHETERIE CHESNAY	735,28			
GRAVATS	PAP	8	7946	Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CDSU) de classe 3	Remblais
	BORNE DE COLLECTE	0			
	DECHETERIE	7938			
AMEUBLEMENT	DECHETERIE	1188	1188	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
BOIS	DECHETERIE	2214	2214	Centre de tri	Valorisation matière
CARTON	DECHETERIE	329	329	Centre de tri	Valorisation matière
METAUX	DECHETERIE	593	593	Centre de tri	Valorisation matière
TOUT VENANT INCINERABLE	DECHETERIE	1032,5	1032	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
TOUT VENANT NON INCINERABLE	DECHETERIE	11416	11416	Centre de tri puis Centre d'incinération	Valorisation matière , énergétique
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES	PERMANENCE	48,69	279,69	Centre de tri puis Centre d'incinération	Valorisation matière et énergétique
	DECHETERIE	231			
DEEE	PERMANENCE	35	435	Centre de tri	Valorisation matière
	DECHETERIE	400			
TEXTILE	BORNE DE COLLECTE	710	750	Centre de tri	Réemploi et valorisation matière
	DECHETERIE	40			
RADIOGRAPHIE	DECHETERIE	0,85	0.85	Centre de tri	Valorisation matière
PILE ET ACCUMULATEURS	DECHETERIE	4,36	4,36	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
LAMPES ET TUBE NEONS	DECHETERIE	1,50	1,50	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
HUILE MOTEUR	DECHETERIE	13,32	13,32	Traitement spécifique	Valorisation matière
PNEUMATIQUES	DECHETERIE	13,20	13,20	Centre de tri	Valorisation matière
CARTOUCHES D'ENCRE	DECHETERIE	1,30	1,30	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
CAPSULES CAFE	DECHETERIE	2,15	2,15	Centre de tri	Valorisation matière
SOMME DES TONNAGES COLLECTES		115 655			

ANNEXE 11 : FREQUENTATION DE LA DECHETERIE DE BOIS D'ARCY PAR COMMUNE

COMMUNES	NOMBRE DE PASSAGE 2022	POPULATION 2022	% PAR RAPPORT A LA POPULATION DE LA COMMUNE	% DE FREQUENTATION PAR COMMUNE	EVOLUTION DE LA FREQUENTATION ENTRE 2021 ET 2022
BAILLY	1015	3 733	27%	2,53%	-4%
BIEVRES	88	4 823	2%	0,22%	33%
BOIS D'ARCY	10992	15 325	72%	27,35%	-5%
BOUGIVAL	432	8 790	5%	1,07%	-4%
BUC	186	6 027	3%	0,46%	-23%
CHATEAUFORT	8	1 423	1%	0,02%	-47%
FONTENAY-LE-FLEURY	4804	13 466	36%	11,95%	-8%
JOUY-EN-JOSAS	182	8 049	2%	0,45%	-21%
LA CELLE SAINT-CLOUD	1218	20 692	6%	3,03%	-5%
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	3329	31 233	11%	8,28%	-3%
LES LOGES-EN-JOSAS	55	1 629	3%	0,14%	28%
NOISY-LE-ROI	1829	7 635	24%	4,55%	-5%
RENNEMOULIN	49	110	45%	0,12%	9%
ROCQUENCOURT					
SAINT-CYR-L'ECOLE	6333	19 792	32%	15,76%	3%
TOUSSUS-LE-NOBLE	26	1 166	2%	0,06%	-32%
VELIZY-VILLACOUBLAY	964	23 092	4%	2,40%	1%
VERSAILLES	6861	84 808	8%	17,07%	-10%
VIROFLAY	1819	16 752	11%	4,53%	-10%
TOTAL	40190	268 545	15%		-5%

ANNEXE 12 : FREQUENTATION DE LA DECHETERIE DE BUC PAR COMMUNE

COMMUNES	NOMBRE DE PASSAGE 2022	POPULATION 2022	% PAR RAPPORT A LA POPULATION DE LA COMMUNE	% DE FREQUENTATION PAR COMMUNE	EVOLUTION DE LA FREQUENTATION ENTRE 2021 ET 2022
BAILLY	34	3 733	1%	0,21%	48%
BIEVRES	117	4 823	2%	0,72%	14%
BOIS D'ARCY	163	15 325	1%	1,00%	112%
BOUGIVAL	64	8 790	1%	0,39%	68%
BUC	3 466	6 027	58%	21,37%	16%
CHATEAUFORT	1 200	1 423	84%	7,40%	-6%
FONTENAY-LE-FLEURY	75	13 466	1%	0,46%	70%
JOUY-EN-JOSAS	915	8 049	11%	5,64%	22%
LA CELLE SAINT-CLOUD	85	20 692	0%	0,52%	81%
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	334	31 233	1%	2,06%	5%
LES LOGES-EN-JOSAS	971	1 629	60%	5,99%	29%
NOISY-LE-ROI	88	7 635	1%	0,54%	193%
RENNEMOULIN	3	110	3%	0,02%	200%
ROCQUENCOURT					
SAINT-CYR-L'ECOLE	206	19 792	1%	1,27%	67%
TOUSSUS-LE-NOBLE	611	1 166	52%	3,77%	12%
VELIZY-VILLACOUBLAY	1 114	23 092	5%	6,87%	11%
VERSAILLES	5 331	84 808	6%	32,86%	25%
VIROFLAY	1 444	16 752	9%	8,90%	-2%
TOTAL	16 221	268 545	6%		17%

ANNEXE 13 : FREQUENTATION DE LA DECHETERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT PAR COMMUNE

COMMUNES	NOMBRE DE PASSAGE 2022	POPULATION 2022	% PAR RAPPORT A LA POPULATION DE LA COMMUNE	% DE FREQUENTATION PAR COMMUNE	EVOLUTION DE LA FREQUENTATION ENTRE 2021 ET 2022
VERSAILLES	1 839	84 808	2%	17,64%	38%
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	7 749	31 233	25%	74,33%	6%
BOUGIVAL	245	8 790	3%	2,35%	63%
LA CELLE SAINT-CLOUD	592	20 692	3%	5,68%	21%
TOTAL	10 425	145 523	7%		13%



Suivez-nous sur



VersaillesGrandParc.fr



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS 10922
78009 Versailles Cedex
environnement@agglovgp.fr